

156

Trimestriel
CESE Wallonie
Septembre 2023

REVUE

Wallonie

Invitée

Delphine Misonne

Dossier

Vivre la ruralité : comment l'imaginer ?

Actus

Pierre-Frédéric Nyst,
Président du CESE Wallonie

 **CESE Wallonie**
Conseil économique, social
et environnemental de Wallonie





Luc Simar
Secrétaire général

Il y a quarante ans, en 1983, le Conseil régional wallon adoptait le décret instituant le Conseil économique et social de la Région wallonne, qui lui confiait trois missions : rendre des avis et recommandations sur toutes les matières de compétence régionale, organiser la concertation sociale et assurer le secrétariat d'organes consultatifs. Tout au long de ces années, le Conseil a poursuivi et amplifié ces missions tout en évoluant dans sa composition. Un anniversaire est l'occasion de célébrations mais aussi de réflexions tournées vers le futur pour améliorer le fonctionnement, la diffusion et la prise en compte des travaux de l'ensemble de la fonction consultative dont le CESE Wallonie assure le secrétariat.

Le Conseil complète ses réflexions sur les enjeux de la ruralité. Le dossier de ce numéro est centré sur des pistes à plus long terme pour imaginer la ruralité de demain. Celle-ci est plurielle : ce constat est partagé par l'ensemble des acteurs qu'ils soient politiques, institutionnels, académiques et, bien entendu, citoyens. Et cela, à différents niveaux de pouvoir. Ainsi, l'Europe a défini une vision à long terme, sous forme d'un Pacte rural, se déclinant en un plan d'actions comprenant des projets phares et des outils contribuant à la concrétisation des objectifs fixés dans le Pacte.

Au niveau wallon, les enjeux de la ruralité sont également nombreux. Dans son interview, Corinne Billouez, Directrice générale de la Fondation rurale de Wallonie, présente les enjeux thématiques en termes d'économie, de cadre de vie et de cohésion sociale ainsi que les enjeux transversaux tels que le numérique, l'accès aux services ou la mobilisation citoyenne.

Pour assurer l'avenir du cadre de vie et le développement socio-économique de la Wallonie, le Gouvernement a décidé de réformer le Schéma de développement du territoire (SDT), qui définit la stratégie de développement territorial. Les finalités et objectifs de ce schéma sont synthétisés. Pour Julien Charlier et Julien Juprelle, tous deux Chargés de recherche à l'IWEPS, une approche intégrée des politiques de mobilité et d'aménagement du territoire est indispensable pour que la Wallonie réussisse sa transition.

Deux thématiques essentielles pour le développement rural sont également abordées dans ce dossier, à savoir la transcommunalité et le logement en milieu rural. Enfin, dans son interview, la Ministre wallonne de l'Environnement et de la Ruralité, explique quels sont les défis pour la ruralité ainsi que les politiques mises en place par le Gouvernement wallon pour y répondre.

La protection et la restauration de l'environnement constituent des enjeux essentiels. Les débats et réflexions à ce sujet sont nombreux, dans différents cercles et niveaux de pouvoir ainsi qu'au Conseil. La Professeure Delphine Misonne, de l'Université Saint-Louis Bruxelles, est l'Invitée de la revue. Elle apporte son éclairage académique sur la transformation du champ de la responsabilité au sens large, en Belgique et à l'étranger, par rapport à l'environnement. Elle suggère notamment qu'insérer les mots "préjudice écologique" dans le Code civil aurait un impact significatif sur les mentalités.

Bonne lecture.



4

Invitée
Delphine Misonne



8

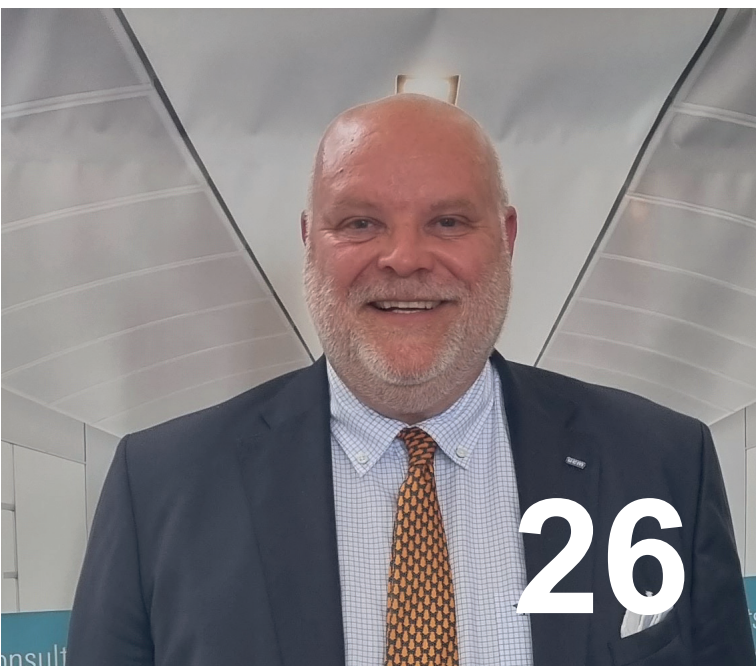
Dossier
**Vivre la ruralité :
comment l'imaginer ?**

A EPINGLER

Le rapport d'activité 2022 du CESE Wallonie est disponible en ligne. Cette publication propose une synthèse de l'ensemble des travaux menés l'année dernière par le CESE Wallonie et les instances de la fonction consultative regroupées au Conseil.



www.cesewallonie.be



Actus
Pierre-Frédéric Nyst,
Président du CESE Wallonie

4

Invitée

Delphine Misonne (ULB)

"Le droit doit évoluer et s'adapter aux changements sociétaux et environnementaux"

8

Dossier

Vivre la ruralité : comment l'imaginer ?

La vision européenne de la ruralité 10

Interview 13

Corinne Billouez (FRW)

"Les enjeux sont multiples, à l'image de la ruralité wallonne "

Coopération entre communes : intérêts et besoins 15

La réforme du Schéma de développement du territoire 16

Trois questions à Michel Dachelet (SPW) 18

Le logement dans les communes rurales 20

Interviews

Julien Charlier et Julien Juprelle (IWEPS)

"Pour une approche intégrée des politiques de mobilité et d'aménagement du territoire"

Céline Tellier 23

"La ruralité se réinvente pour devenir toujours plus robuste et vivante"

26

Actus

Un nouveau Président pour le CESE Wallonie 26

Interview de Pierre-Frédéric Nyst 28

Renouvellement du CWEHF 30

Interview de Gaëlle Demez et Maryse Hendrix 32

Mieux habiter en toute égalité 34

La vallée de la Vesdre : sur le chemin de la reconstruction 36

La Cathédrale Notre-Dame de Paris renaîtra, plus belle encore, de ses cendres 38

40

Livres

La sélection du Centre de Documentation 40

Et dans notre bibliothèque numérique 43

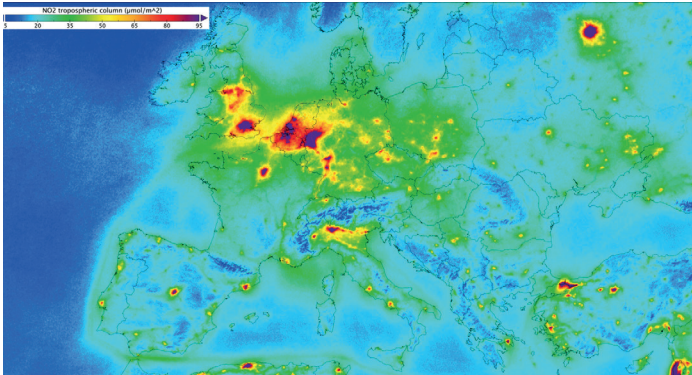
“ **Le droit doit évoluer et s’adapter aux changements sociétaux et environnementaux** ”



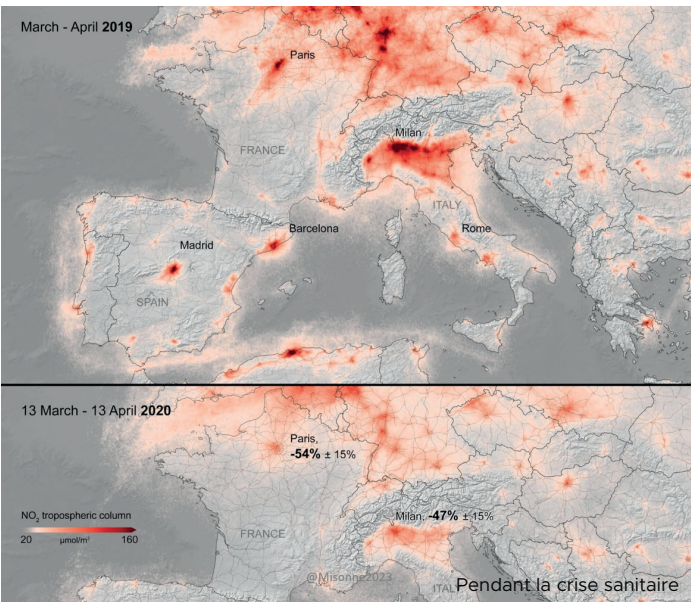
Delphine Misonne

La protection et la restauration de l’environnement constituent des enjeux essentiels. Les débats et réflexions à ce sujet sont nombreux, dans les différents cercles et niveaux de pouvoir. Des plans et mesures sont décidés et mis en œuvre. Qu’en est-il de cette thématique au regard du droit ? Moins connu que les autres champs, le droit environnemental connaît, ces dernières années, des évolutions importantes. Quelles sont-elles ? Qu’en est-il de la responsabilité des Etats et des autres acteurs concernés (société civile, organisations, citoyens,...) en ce qui concerne l’environnement ? Comment la jurisprudence fait-elle bouger les lignes et amène à l’émergence de nouvelles notions telles que celle du préjudice écologique ?

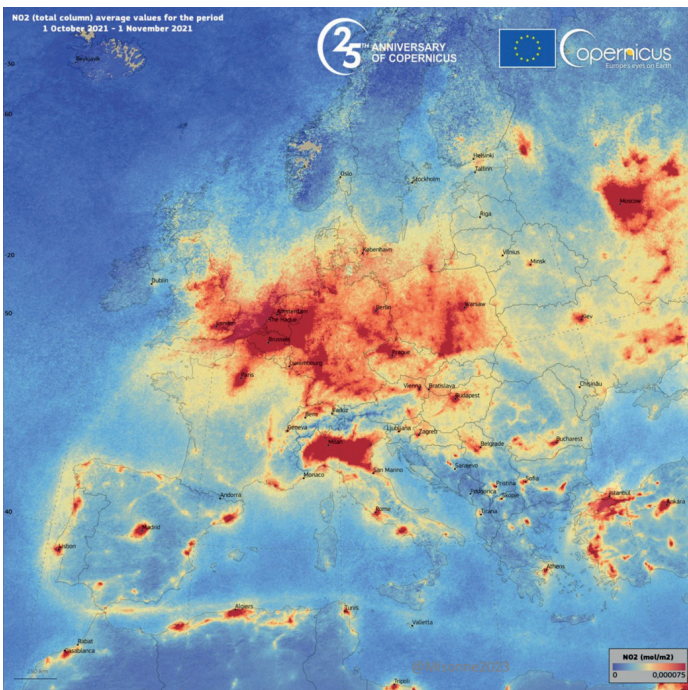
Au départ d’exemples concrets, Delphine Misonne, Professeure à l’Université Saint-Louis Bruxelles, Directrice du CEDRE (Centre de recherche spécialisé en droit de l’environnement) et Chercheuse qualifiée au FNRS, répond à ces différentes interrogations. Elle présente les lieux de transformation du champ de la responsabilité au sens large, en Belgique et à l’étranger, par rapport à l’environnement.



@esa-Sentinel5P



@esa-Sentinel5P



@Copernicus

Wallonie : L'analyse des cartes satellites permet de visualiser très clairement la situation en matière d'environnement...

Delphine Misonne: Effectivement, je m'appuie souvent sur ces images satellites issues du programme Copernicus, car elles permettent de jeter un regard neuf sur l'état de notre environnement. Ainsi, les cartes satellites présentant les taux de concentration en oxydes d'azote, de manière générale mais également avant et après la crise sanitaire, permettent de visualiser une différence de situation selon les pays d'Europe, ainsi que suivant les périodes. Et la Belgique n'est pas bien positionnée à cet égard, même si la Wallonie semble mieux lotie. Grâce à ces cartes, le lien peut être facilement établi entre une situation environnementale donnée et les réponses à y apporter, notamment au niveau du droit. Nous ne disposions pas de ce type d'outils auparavant.

Wallonie : Plusieurs éléments de l'actualité contribuent à l'évolution du droit environnemental. Pourriez-vous nous donner quelques exemples ?

Delphine Misonne: Oui, et l'on peut s'inspirer d'autres cartes à cet égard, comme celles figurant le tracé de l'Escaut, qui est le théâtre de divers épisodes de pollution qui bousculent depuis peu les lignes en matière juridique. On y remarque que le Code civil devient un levier intéressant dans l'évolution du droit environnemental. Ainsi, en mai dernier, une famille de la commune de Zwijndrecht, près d'Anvers, a obtenu gain de cause auprès de la Justice de paix pour "trouble anormal de voisinage". Les faits ne sont pas anodins car le trouble est causé par une multinationale ayant pollué les terres avoisinantes et l'eau du fleuve par des substances chimiques (PFAS), dont l'usine est située à un kilomètre de leur domicile. C'est tout à fait intéressant puisque sur la base d'une notion déjà très ancienne, cette famille a trouvé les arguments juridiques pour demander si la présence de PFAS dans les légumes de leur potager, les œufs, le sol mais aussi surtout dans le sang des enfants et des deux parents, dans des concentrations très élevées, ne constituait pas un trouble anormal de voisinage. Le juge a confirmé cette hypothèse et l'industriel a été provisoirement condamné à payer 2.000€ à la famille. Il n'est pas question ici de faute

mais d'un comportement qui est jugé inadéquat en raison de la rupture de l'équilibre attendu dans la jouissance de propriétés voisines. Sur le plan du droit, c'est une avancée, même si le montant semble risible. Ce précédent fera des émules, car il ne s'agit pas de la seule famille concernée dans la région considérée mais aussi parce que de telles situations de trouble de voisinage sont présentes ailleurs.

Si l'on regarde la carte et l'embouchure de l'Escaut, l'on comprend vite que cette situation de pollution préoccupe également nos voisins du Nord et ceux, nombreux, dont l'activité économique dépend de la pêche. Les Pays-Bas viennent d'assigner le même industriel en responsabilité, dans un contexte de voisinage transfrontier cette fois et au regard de l'impact sur l'écosystème aquatique, ce qui promet de soulever d'intéressantes questions de droit international.

Wallonie : Vous avez évoqué une autre affaire, toujours au niveau de l'Escaut, grâce à laquelle la Région wallonne a été dédommée. De quoi s'agit-il ?

Delphine Misonne : En effet, l'Escaut a également été au centre d'un autre scandale, avec la pollution occasionnée par une entreprise française, du côté de l'amont du fleuve. Un déversement de pulpe de betteraves en putréfaction, suite à la rupture d'une digue pendant la crise sanitaire, a eu un fort impact sur l'écosystème et a dégradé le bon état de l'eau. En janvier 2023, le tribunal correctionnel de Lille a condamné l'entreprise à un dédommagement, dont plus de 8 millions € pour la Région wallonne, en raison du préjudice écologique. Il s'agit d'une notion qui a surgi dans le droit français suite au scandale de l'Erika, ce pétrolier qui fit naufrage en 1999, causant une marée noire au large des côtes bretonnes et une atteinte au milieu en lui-même, en l'occurrence l'écosystème marin, qu'il convenait de pouvoir nommer de manière adéquate. Désormais, le Code civil français indique que toute personne responsable d'un préjudice écologique est tenue de le réparer et qu'est réparable, le préjudice écologique consistant en une atteinte non négligeable aux éléments ou aux fonctions des écosystèmes ou aux bénéfices collectifs tirés de l'environnement par l'homme. Pour la Belgique, c'est donc l'Escaut qui nous amène, au fil de l'eau, cette avancée juridique essentielle.

Wallonie : Qu'en est-il en Belgique : la notion de préjudice écologique sera-t-elle inscrite dans notre Code civil ?

Delphine Misonne : En l'état de la proposition de réforme actuellement sur la table des parlementaires fédéraux, non. La notion est connue mais elle est mise au placard car elle soulèverait des questions trop complexes. Ceci alors même que de nombreux académiques, dont moi-même, plaçons pour son insertion explicite dans le Code civil. Ce serait dommage d'avoir un Code modernisé mais qui s'inscrit encore à contre-courant de l'évolution des idées et de la jurisprudence. On voit bien l'intérêt évident et pratique de la notion. La Région wallonne est bien contente d'en être la bénéficiaire, que ce soit dans l'affaire évoquée ou dans une autre affaire portée devant la Cour d'appel de Liège et portant sur la tenderie en Région wallonne. Vous savez, tout le monde connaît le Code civil et tous les étudiants en droit l'étudient, ce qui n'est pas du tout le cas des législations spécialisées en environnement qui ne font les délices que des seuls spécialistes. Insérer ces mots "préjudice écologique" dans le Code civil aurait un impact sur les mentalités.




Wallonie : Le changement climatique fait également l'objet d'actions juridiques, notamment celles introduites par une commune française contre le Gouvernement ou auprès de la Cour européenne des Droits de l'Homme par des jeunes citoyens. Qu'en pensez-vous ?

Delphine Misonne : Le contentieux climatique se développe très fortement ces dernières années. Dans l'actualité toute récente, l'on peut épingleur un arrêt du Conseil d'Etat français qui accueille les prétentions de la commune de Grande-Synthe (Pas-de-Calais) et impose au Gouvernement français de prendre des mesures plus sévères pour garantir que la trajectoire de réduction des gaz à effet de serre soit véritablement capable d'atteindre les objectifs prescrits par le législateur. Une autre affaire, dont on pourra suivre l'audience en direct le 27 septembre 2023, est portée par des jeunes devant la Cour européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg. Ceux-ci estiment que 33 Etats, dont la Belgique, n'en font pas assez pour lutter contre les changements climatiques et les protéger notamment des angoisses liées à l'augmentation de la température terrestre et des risques auxquels ils font face en raison de ces changements avérés. Ce qui est remarquable ici, c'est que ce soit la Grande Chambre qui s'est saisie de l'affaire, ce qui ne concerne que les affaires les plus importantes ou les plus complexes sur le plan du droit.

Wallonie : Finalement, quelle peut être la place du droit environnemental dans la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique ?

Delphine Misonne : Cela fait 50 ans que la question de l'activité réglementaire et législative en matière d'environnement se pose. Va-t-on trop loin ? Ou pas assez ? Faut-il légiférer, réglementer et à quelle échelle ? Le débat ne cesse d'évoluer. Il avance et recule par vagues, à la croisée des cultures, des pressions et des crises. Le droit n'est pas uniquement une affaire d'instruments. C'est aussi ce qui constitue la trame de fond de notre société et le système de valeurs. Il s'agit du contrat que la société conclut quant à la place qu'elle souhaite conférer à l'"environnement", une place qui doit être vue de manière évolutive et dynamique.

Il faut également se pencher sur le rôle des garants et gardiens de l'environnement : la société civile ne devrait-elle pas être davantage reconnue comme garante de celui-ci ? Puisque le monde change, puisque le regard sur l'état de notre environnement change, à l'appui de l'avancée de la recherche scientifique, le droit doit nécessairement aussi accueillir les nouveaux défis. Nous avons déjà dans le droit de l'Union européenne, dans la Constitution belge et dans le Code wallon de l'Environnement, des socles qui nous indiquent quelle est l'ambition et quelles sont les valeurs à protéger ("niveau élevé de protection", principes de prévention et de précaution, obligation de protéger activement le droit à la vie et la santé, etc). Ce sont des éléments incontournables lorsque l'on débat du rôle et de la place du législateur dans la protection de l'environnement, de la biodiversité et dans la lutte contre le changement climatique.



The banner features the CESE Wallonie logo in the top right. The main title is "La responsabilité de tous à l'égard de l'environnement" with the subtitle "Fondements, actualités". It includes a "REPLAY" button with a play icon and the date "13 juin 2023". A central image shows a pair of scales of justice on a grassy field under a blue sky. The speaker's name, "Delphine MISONNE", and her affiliation, "Professeure à l'Université Saint-Louis Bruxelles", are listed on the left. A "Web'Actu du Conseil" logo is in the top left, and an "EN DIRECT" button is below it.

Voir ou revoir le Web'Actu du Conseil

Le 13 juin 2023, le CESE Wallonie a invité Delphine Misonne à intervenir dans le cadre d'un Web'Actu du Conseil sur le thème de la responsabilité au regard de l'environnement.

L'enregistrement de ce webinaire est disponible sur la plate-forme Livestorm. Consultez la rubrique Actualités de notre site internet : www.cesewallonie.be.



Vivre la ruralité : comment l'imaginer ?



Comment imaginer la ruralité de demain? Telle était la question posée lors du séminaire de clôture du cycle "Vivre la ruralité" organisé par le CESE Wallonie le 9 juin dernier. C'est aussi l'objet du dossier de ce numéro de la revue. Plusieurs thèmes en lien avec la ruralité sont abordés à travers les articles et interviews : logement, mobilité, aménagement du territoire, transcommunalité. Les enjeux, tant européens que wallons, sont également présentés sans oublier les perspectives et projets du Gouvernement.

La ruralité est plurielle : ce constat est partagé par l'ensemble des acteurs qu'ils soient politiques, institutionnels, académiques et, bien entendu, citoyens. Et cela, à différents niveaux de pouvoir. Ainsi, l'Europe a défini une vision à long terme, sous la forme d'un Pacte rural, se déclinant en un Plan d'actions comprenant des projets phares et des outils contribuant à la concrétisation des objectifs fixés dans le Pacte. Celui-ci est présenté dans l'article en page 10.

Au niveau wallon, les enjeux de la ruralité sont également nombreux. Dans son interview (voir page 13), la Directrice générale de la Fondation rurale de Wallonie, Corinne Billouez, présente les enjeux thématiques en termes d'économie, de cadre de vie et de cohésion sociale ainsi que les enjeux transversaux tels que le numérique, l'accès aux services ou la mobilisation citoyenne.

Pour assurer l'avenir du cadre de vie et le développement socio-économique de la Wallonie, le Gouvernement a décidé de réformer deux outils majeurs d'aménagement du territoire.

L'un de ces deux outils est le Schéma de développement du territoire (SDT), qui définit la stratégie de développement territorial. L'article en page 16 présente les principaux axes de la réforme du SDT. Il est complété par l'interview de Michel Dachelet, Inspecteur général au SPW Territoire Logement Patrimoine Energie.

Pour Julien Charlier et Julien Juprelle, tous deux Chargés de recherche à l'IWEPS, une approche intégrée des politiques de mobilité et d'aménagement du territoire est indispensable pour que la Wallonie réussisse sa transition. Dans leur interview (page 21), ils dressent les constats en matière de mobilité et soulignent l'importance d'adapter l'organisation des territoires pour assurer une équité territoriale.

Deux thématiques essentielles pour le développement rural sont également abordées dans ce dossier : d'une part, la transcommunalité, avec la présentation d'une recherche menée par le CAPRU et présentée par Cécile Brulard (voir page 15) et, d'autre part, le logement en milieu rural, avec les analyses de Marie-Noëlle Anfrue, du CEHD (voir page 20).

Enfin, dans son interview, la Ministre wallonne de l'Environnement et de la Ruralité, explique quels sont les défis pour la ruralité wallonne ainsi que les politiques mises en place par le Gouvernement wallon pour y répondre et assurer ainsi "ruralité wallonne vivante". Céline Tellier fournit plusieurs exemples de projets concrets menés dans ce sens (voir page 23).

La vision européenne de la ruralité

La ruralité est plurielle : ce constat est partagé par l'ensemble des acteurs qu'ils soient politiques, institutionnels, académiques ou encore, citoyens. En lien avec cette diversité des réalités, les enjeux identifiés, tant aux niveaux européen que wallon, sont nombreux, tout comme les initiatives pour assurer un développement rural équilibré. L'article qui suit présente les projets initiés par l'Europe, et plus particulièrement le Pacte rural et le Plan d'actions mis en œuvre⁽¹⁾.

Les zones rurales représentent 83% du territoire de l'Union européenne et abritent 137 millions de personnes, soit 30 % de la population. Leur rôle pour l'avenir de l'Europe est donc crucial, comme l'a souligné à plusieurs reprises la Présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen : *"Les zones rurales forment le tissu de notre société et sont le cœur de notre économie. Les communautés rurales sont une pierre angulaire de la résilience et de l'indépendance de l'Europe. Et lorsque la vie dans nos campagnes se développe, il en va de même pour notre mode de vie européen"*.

Le Pacte rural

Pour permettre aux zones rurales d'Europe de continuer à assumer leurs fonctions essentielles (en matière d'alimentation, d'emplois, de logement, d'économies et de services), une vision à long terme a été définie, sous forme d'un Pacte rural, se déclinant en un Plan d'actions comprenant des projets phares et des outils contribuant à la concrétisation des objectifs fixés dans le Pacte.

Pour façonner cette vision à long terme, la Commission a recueilli les points de vue des collectivités rurales et des entreprises par le biais de consultations publiques. Des analyses et activités de prospective ont complété ces consultations. Grâce à ce processus de collaboration, une vision à grande échelle et un Plan d'actions rural complet pour aider les collectivités et les entreprises rurales à atteindre leur plein potentiel au cours des prochaines décennies ont été définis. L'objectif est que la diversité des territoires ruraux à travers l'Europe soit reconnue, tout en identifiant les défis et opportunités communs.

Le processus de consultation publique a mis en évidence une série de défis pour les zones rurales: les faibles niveaux de revenus, l'évolution démographique, l'accès limité aux services, la faible connectivité, la vulnérabilité ainsi que le sentiment d'être délaissé. Les analyses ont cependant aussi montré les différentes opportunités, notamment en matière d'économie circulaire, de services écosystémiques, de transition écologique et numérique, sans oublier les possibilités de relance après la crise de la Covid-19.

Dix objectifs communs ont été définis, incarnant une vision à long terme à partir de, par et pour des zones rurales plus fortes, connectées, résilientes et prospères d'ici 2040 (voir à la page suivante).

Plan d'actions

Au départ de la Communication de juin 2021, un Plan d'actions rural a été établi, comportant 4 volets d'actions et s'articulant autour de 9 initiatives phares.

Les 4 volets d'actions sont les suivants⁽²⁾ :

- Des zones rurales plus fortes

Les zones rurales devraient abriter des communautés locales autonomes et dynamiques. Permettre aux femmes et aux hommes de participer activement aux processus politiques et décisionnels, impliquant un large éventail de parties prenantes et de réseaux ainsi qu'à tous les niveaux de gouvernance, est essentiel pour développer des solutions politiques et des investissements sur mesure, adaptés au lieu et intégrés.

Des solutions innovantes pour la fourniture de services doivent être développées, tirant le meilleur parti des possibilités offertes par les outils numériques et encourageant fortement l'innovation sociale.

- Des zones rurales connectées

La poursuite du développement des zones rurales dépend de leur bonne connexion entre elles et



Dix objectifs communs de la vision rurale ont été définis dans le cadre du processus de consultation engagé dès 2021. Il s'agit des aspirations communes des communautés et des acteurs ruraux concernant l'avenir des zones rurales à l'horizon 2040. Elles constituent les fondements de la vision et des objectifs que le Plan d'actions et le Pacte rural visent à atteindre.

1. Des espaces attrayants mis en place dans le cadre d'un développement territorial harmonieux, qui libère leur potentiel spécifique, en fait des lieux de perspectives et apporte des solutions locales pour aider à lutter contre les effets locaux des défis mondiaux.
2. Des acteurs engagés dans une gouvernance multiniveaux et adaptée au lieu, qui met au point des stratégies intégrées en utilisant des approches collaboratives et participatives, et bénéficie de combinaisons de politiques sur mesure et d'interdépendances entre les zones urbaines et rurales.
3. Des fournisseurs de sécurité alimentaire, de perspectives économiques, de biens et de services pour la société au sens large, tels que des matériaux et de l'énergie biosourcés, mais aussi des produits locaux de haute qualité, des énergies renouvelables, en conservant une part équitable de la valeur générée.
4. Des communautés dynamiques axées sur le bien-être, y compris les moyens de subsistance, l'équité, la prospérité et la qualité de vie, où tous les individus vivent et travaillent bien ensemble, avec une capacité adéquate de soutien mutuel.
5. Des communautés inclusives de solidarité intergénérationnelle, d'équité et de renouveau, ouvertes aux nouveaux arrivants et favorisant l'égalité des chances pour tous.
6. Des sources de nature florissantes, mises en valeur par les objectifs du Pacte vert pour l'Europe et contribuant à la réalisation de ceux-ci, y compris à la neutralité climatique, ainsi qu'à la gestion durable des ressources naturelles.
7. Des espaces bénéficiant pleinement de l'innovation numérique et d'un accès égal aux technologies émergentes, d'une culture numérique généralisée et de possibilités d'acquérir des compétences plus avancées.
8. Des lieux réunissant des personnes entreprenantes, innovantes et compétentes, cocréatrices de progrès technologiques, écologiques et sociaux.
9. Des lieux vivants dotés de services publics et privés efficaces, accessibles et abordables, y compris de services transfrontières, offrant des solutions sur mesure (tels que les transports, l'éducation, la formation, la santé et les soins, y compris les soins de longue durée, la vie sociale et le commerce de détail).
10. Des lieux de diversité, tirant le meilleur parti de leurs atouts, talents et potentiels uniques.

avec les zones périurbaines et urbaines. Une telle connexion facilite l'accès aux zones rurales et à un plus large éventail de services pour les communautés locales.

Il est essentiel de maintenir ou d'améliorer les connexions et les services de transport public, ainsi que de renforcer les infrastructures numériques pour faire en sorte que les zones rurales de l'UE soient mieux connectées.

– Des zones rurales résilientes

La préservation des ressources naturelles, la restauration des paysages, y compris des paysages culturels, ainsi que l'écologisation des activités agricoles et des circuits d'approvisionnement permettront de renforcer la résilience des zones rurales au changement climatique, aux risques naturels et aux crises économiques. Les zones rurales fournissent des services qui protègent les écosystèmes et des solutions pour atteindre la neutralité carbone: elles ont donc un rôle essentiel à jouer dans la transition écologique.

Les transitions verte et numérique devraient être équitables et tenir compte des besoins de tous les membres des communautés rurales, y compris ceux des groupes défavorisés, afin de renforcer la résilience sociale des zones rurales. Pour rendre les zones rurales plus résilientes sur le plan social, il faut exploiter toute l'étendue des talents et de la diversité de nos sociétés.

– Des zones rurales prospères

Les zones rurales peuvent gagner en prospérité grâce à une diversification des activités économiques vers de nouveaux secteurs ayant des effets positifs sur l'emploi et grâce à une amélioration de la valeur ajoutée des activités agricoles, agroalimentaires, sylvicoles et bioéconomiques.

La diversification des activités économiques devrait se fonder sur des stratégies économiques locales durables comprenant des mesures qui rendent leur environnement attrayant pour les entreprises et qui favorisent l'habilité numérique. Elle nécessite également de donner accès à l'éducation et à la formation numériques et hybrides afin que les communautés puissent acquérir de nouvelles compétences et soutenir l'esprit d'entreprise.

Les 9 initiatives phares s'articlant avec les 4 volets d'actions sont les suivantes : la plate-forme de revitalisation rurale, les futurs numériques ruraux,

les activités de recherche et d'innovation en faveur des communautés rurales, les bonnes pratiques de mobilité multimodale durable, les actions pour le climat dans la tourbière, la mission sur la santé des sols et l'alimentation, la résilience des femmes en zones rurales et enfin, l'entrepreneuriat et l'économie. Le 9 juin, la représentante de la Commission européenne a fait le point sur l'état d'avancement des différentes initiatives et de tous les projets qui y sont liés. Au niveau de la connaissance du milieu rural dans ses différentes composantes, une plateforme sera prochainement opérationnelle, regroupant les données et outils permettant d'avoir une vision transversale.

Ce qui fait la réussite du Pacte est le processus participatif mis en place: *"Le Pacte rural européen est le résultat d'une démarche associant les pouvoirs publics, la société civile, les entreprises, les universités et organismes de recherches, les citoyens... Cette méthodologie a permis d'amplifier les voix rurales (l'un des défis était de donner la parole à ceux qui se sentent laissés pour compte), de mettre en réseau, d'organiser la collaboration et l'apprentissage mutuel et d'encourager et de suivre l'action. En participant au Pacte, il y a un engagement à agir pour un ou plusieurs de ces objectifs. Aujourd'hui, nous comptons plus de 80 engagements, pris par 15 pays de l'Union. Nous en sommes au début du processus, mais les projets d'actions pour 2023 et 2024 sont très encourageants"*.

⁽¹⁾ Cet article s'appuie très largement sur l'intervention de Mme Véronique Domini, représentante de la Commission européenne lors du séminaire du 9 juin 2023.

⁽²⁾ Source : <https://rural-vision.europa.eu/action-plan>



Les enjeux sont multiples, à l'image de la ruralité wallonne

Corinne Billouez

Forte de son expérience de plus de 40 ans d'accompagnement des communes rurales et de ses échanges avec les acteurs du territoire, la Fondation rurale de Wallonie (FRW) a identifié une série d'enjeux thématiques en termes d'économie, de cadre de vie et de cohésion sociale ainsi que des enjeux transversaux tels que le numérique, l'accès aux services ou la mobilisation citoyenne. Certains de ces enjeux existent depuis longtemps tandis que d'autres sont plus récents et résultent en partie des crises (sanitaire et énergétique) de la période 2020-2022. Dans l'interview accordée à la revue Wallonie, la Directrice générale de la FRW, Corinne Billouez, présente ces différents enjeux, en insistant sur le fait que la ruralité wallonne est plurielle.

Wallonie : Pourriez-vous nous rappeler ce qu'est la Fondation rurale de Wallonie ?

Corinne Billouez : La FRW est un organisme indépendant et pluraliste en charge de missions de service public confiées par la Région wallonne. Nous sommes présents sur le territoire wallon rural afin de participer au développement des communes par l'encadrement des projets économiques, sociaux, culturels et environnementaux visant à préserver et améliorer le cadre de vie. Nous le faisons au travers de différentes missions, dont la principale est l'accompagnement des communes (130 au total) menant une opération de développement rural (1). C'est sur base des différents projets accompagnés, de nos échanges permanents avec les acteurs du territoire et de notre expérience sur le terrain, depuis plus de 40 ans, que nous avons identifié une série d'enjeux, thématiques et transversaux, pour l'avenir de la ruralité. Avant d'aller plus loin, il est essentiel de garder à l'esprit qu'il n'existe pas une ruralité wallonne mais des ruralités : la ruralité de Vresse-sur-Semois est bien différente de celle de Pecq ou de Vielsalm ou encore de Beauvechain, voire de Court-Saint-Etienne.

Wallonie : L'un des trois enjeux thématiques que vous avez identifiés est de stimuler une économie plurielle et équilibrée. Qu'entendez-vous par là ?

Corinne Billouez : Il s'agit en effet de stimuler trois axes porteurs : l'entrepreneuriat local, l'économie circulaire et le tourisme durable. Il faut créer, maintenir et dynamiser les entreprises locales, notamment les commerces de proximité. Il y a lieu de prêter une attention particulière pour les nouveaux modèles économiques, encourager un entrepreneuriat innovant, audacieux et harmonieux permettant de générer des nouveaux domaines d'activités et des compétences : coworking, bureaux partagés, groupements d'employeurs, et bien d'autres choses qui sont encore à inventer... Il convient également de développer l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité, qui permettent de produire des biens et des services en augmentant l'efficacité de l'utilisation des ressources tout en diminuant l'impact sur l'environnement. Le troisième champ d'actions est le tourisme durable et de qualité, via la valorisation des ressources territoriales. Qu'elles soient naturelles, paysagères, historiques, gastronomiques ou patrimoniales, celles-ci constituent un atout économique indéniable.

Wallonie : Un deuxième enjeu consiste à sauvegarder le cadre de vie. De quoi s'agit-il ?

Corinne Billouez : Cet enjeu touche des matières importantes pour nos territoires ruraux : l'aménagement du territoire, le patrimoine, le logement, l'urbanisme et la biodiversité. Les communes rurales doivent maîtriser leur capital foncier, en canalisant les pressions foncières de manière à préserver la qualité des paysages. Nous sommes très attentifs au projet de nouveau schéma de développement du territoire⁽²⁾ car celui-ci a un impact considérable en termes d'aménagement des espaces ruraux et justement, de cette pression foncière. Il faut encadrer les modes d'habitats nouveaux (Bimby, habitats groupés ou légers...), disposer d'endroits conviviaux aménagés dans les cœurs de village sans oublier d'assurer une localisation pertinente et une densification des zones d'activités économiques, avec une bonne intégration paysagère.

Sauvegarder le cadre de vie, c'est aussi restaurer, entretenir et valoriser les ressources culturelles, patrimoniales, historiques locales et naturelles en préservant la biodiversité. Enfin, il est essentiel selon moi de viser une autonomie énergétique. Il faut diminuer la dépendance aux énergies non renouvelables, grâce à la production et l'autoconsommation d'énergies renouvelables en valorisant les ressources locales (éolien, biométhanisation, bois énergie...), le développement des communautés énergétiques ainsi que de filières énergétiques durables. Les mesures et actions destinées à utiliser l'énergie de manière rationnelle et à préserver les ressources en eau sont également indispensables.

Wallonie : Permettre à chacun de vivre en milieu rural est également un enjeu essentiel...

Corinne Billouez : Effectivement, chacun doit pouvoir vivre de manière satisfaisante en milieu rural qu'il soit jeune, vieux, malade, en bonne santé, sans travail. Vivre en milieu rural, ce n'est pas seulement veiller à garantir un cadre de vie de qualité, c'est aussi maintenir une vie locale forte, resserrer les liens sociaux, favoriser le vivre-ensemble et redonner des perspectives à la population fragilisée par les crises successives. Pour cela, il faut garantir à tous un travail, un logement adapté, l'accès aux soins de santé, une vie sociale, culturelle et sportive, des activités permettant une co-habitation des jeunes et des aînés ...

Bien sûr, pour bien vivre à la campagne, il faut pouvoir se déplacer ! Il convient de favoriser une mobilité durable, en développant la mobilité active (réseaux de voies lentes, liaisons intervillages, etc.) et en mettant en place une offre multimodale (co-voiturage, plateforme multimodale, structuration des réseaux). L'enjeu de la mobilité rurale est double : celui d'une mobilité durable limitant l'empreinte écologique de la voiture individuelle et celui d'une mobilité solidaire permettant à chacun d'accéder aux services dont il a besoin.

Wallonie : L'accès aux services fait justement partie des enjeux transversaux que la FRW a mis en évidence. Pourriez-vous nous en dire plus ?

Corinne Billouez : La santé, l'éducation, les services bancaires, les transports en commun, les commerces de proximité, l'accueil de la petite enfance ou encore le sport... L'attractivité du milieu rural dépend de l'accessibilité à tous ces services. C'est un préalable nécessaire au maintien et développement de la population et de toute une série d'activités en milieu rural.

Le deuxième enjeu transversal est l'accès au numérique. De multiples projets nécessitant le numérique permettront de répondre aux enjeux des territoires ruraux : smart farming, appli mobilité, cartographie participative, développement de tiers-lieux et d'espaces de co-working... Avant toute chose, il importe donc d'assurer à tous un accès effectif au numérique et une connectivité correcte. Enfin, le troisième enjeu transversal, présent dans chacun des enjeux des territoires ruraux, est la mobilisation citoyenne. Mieux que quiconque, les citoyens sont capables d'identifier les besoins existants sur un territoire mais surtout de trouver des solutions innovantes, créatives et inclusives pour y répondre. Cette capacité à "inventer" et surtout à activer des démarches ne peut se développer que de manière collective. Il est important de canaliser, encadrer, faciliter ces désirs d'investissements citoyens. Dans le même ordre d'idée, il importe aussi de pouvoir favoriser la consultation des citoyens pour les projets portés par les pouvoirs locaux, afin d'aboutir à des concrétisations cohérentes et adaptées.

www.frw.be

⁽¹⁾ Voir revue Wallonie numéro 153.

⁽²⁾ Voir l'article en page 16.

Coopération entre communes à travers leur Opération de Développement Rural (ODR) : intérêts et besoins

En matière de développement communal, l'une des pistes régulièrement évoquées est de mettre en place des actions et projets à l'échelle de plusieurs communes. On parle alors de transcommunalité. Qu'en est-il sur le terrain ? Quelle est l'opinion des mandataires ? Quelles sont les difficultés rencontrées ? Ces questions ont été abordées dans une recherche menée en 2017, auprès d'une vingtaine de communes rurales et semi-rurales, concernant l'impact de la majoration du taux de subsides pour des projets de développement rural menés conjointement par plusieurs communes. Cécile Brulard, Chargée de recherche à la Cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité (CAPRU) à Gembloux Agro Bio-Tech, a présenté les principaux résultats de cette recherche lors du séminaire organisé le 9 juin dernier sur la ruralité⁽¹⁾.

"Nous avons interrogé le Bourgmestre et/ou la personne en charge du PCDR (Plan communal de développement rural) de 21 communes", explique Cécile Brulard. "La première question était de savoir quels intérêts la commune perçoit-elle à développer ses projets de développement rural avec d'autres communes voisines. Dans la majorité des cas (près de 70%), c'est l'intérêt financier qui est cité. Cela permet en effet de partager les coûts, d'accéder à la majoration du taux de subside pour les projets subsidiés par le développement rural ainsi qu'à des financements européens. 43% des répondants y voient également la mise en commun et la complémentarité de leurs ressources humaines qui auront un impact positif sur la qualité et la dynamique projet. La pertinence du projet qui ne peut être justifiée qu'à une échelle supracommunale ou encore l'intérêt de résister à l'hégémonie d'une ville proche en mettant sur pied un projet de plus grande envergure sont également perçus par les répondants. Seuls 5% des répondants n'y voient aucun intérêt", constate la Chargée de recherche.

Au-delà des intérêts à mener des projets communs, les responsables communaux ont été interrogés sur les types de projets de développement rural qui leur semblaient judicieux.

"La moitié considère que ce sont les projets en matière de mobilité douce qui sont les plus intéressants, suivis par les halls sportifs (30%), les espaces culturels et d'exposition (20%), les infrastructures destinées à l'accueil des aînées (20%) ou les sites destinés à la transformation de productions locales professionnelles et citoyennes (20%). Les projets visant la production d'énergie ou l'atelier rural, un bâtiment polyvalent destiné à faciliter le lancement de nouvelles entreprises, sont cités par 10% des répondants", relève Cécile Brulard. Elle ajoute: "Il est intéressant de constater que dans notre échantillon, 86% des communes n'ont jamais mené de projets de PCDR en association avec d'autres communes et que 62% n'ont pas de projet en cours de réflexion". Ces résultats, démontrant que les projets transcommunaux ne constituent pas une priorité dans le cadre des PCDR, posent la question des freins rencontrés. Les difficultés évoquées consistent dans les capacités budgétaires déjà allouées à d'autres projets, le dispositif technique et administratif propre au PCDR mais c'est surtout la persistance de certains préjugés qui freine la coopération entre les communes.

Partant de ces constats, plusieurs besoins ont été identifiés en vue d'intensifier la transcommunalité via les opérations de développement rural. *"Il convient de sensibiliser la population locale et les élus quant à l'intérêt de porter ensemble des projets, de désigner des initiateurs et organisateurs de la coopération entre les différents acteurs concernés (parmi les mandataires, organismes accompagnateurs, citoyens et/ou associations supracommunales...), d'établir un cadre informatif permettant d'outiller les protagonistes notamment en matière de modèles de portage et de gouvernance et enfin, d'assouplir certaines règles administratives de manière à faciliter des projets transcommunaux tels que tolérer un portage transcommunal entre une commune en cours d'élaboration de son PCDR et une commune qui arriverait en fin de période de validité de son PCDR", conclut Cécile Brulard.*

⁽¹⁾ Voir article en page 21.

La réforme du Schéma de développement du territoire

En 2023, le Gouvernement wallon a entamé une vaste réforme de deux outils majeurs d'aménagement du territoire. L'objectif est d'assurer l'avenir du cadre de vie et le développement socio-économique de la Wallonie. L'un de ces deux outils est le Schéma de développement du territoire (SDT), qui définit la stratégie de développement territorial. Cet article présente les principaux axes de la réforme du SDT. Il est complété par l'interview de Michel Dachelet, Inspecteur général au SPW Territoire Logement Patrimoine Energie.

"Dans le cadre du développement territorial, la triple ambition (sociale, écologique, économique) inscrite dans la Déclaration de Politique régionale 2019-2024 se concrétise par la volonté de mettre en œuvre une stratégie territoriale forte et intégrée, assurant la cohérence globale du développement wallon sous tous ses aspects, en tenant compte des besoins actuels et futurs", peut-on lire en avant-propos du projet de SDT. Ce document de près de 300 pages a été largement diffusé et présenté lors d'une vingtaine de séances d'information organisées partout en Wallonie dans le cadre de l'enquête publique (voir encadré en page 17).

En introduction du projet, il est précisé que *"Le SDT s'inscrit au sommet de la hiérarchie des outils du Code du développement territorial (...). Il s'appuie sur une analyse contextuelle réalisée et mise à jour à la demande du Gouvernement wallon par la Conférence permanente de développement territorial. Cette analyse synthétise un diagnostic territorial de la Wallonie. Elle permet de replacer dans leur contexte la vision, les objectifs régionaux de développement territorial et d'aménagement, les principes de mise en œuvre de ces objectifs et la structure territoriale du SDT"*.

A travers le SDT, la volonté du Gouvernement est d'apporter une réponse aux défis auxquels la Wallonie doit faire face. Parmi les 12 défis sociétaux énoncés, citons l'adaptation aux effets du changement climatique, la lutte contre les inégalités, la réponse aux besoins en logements et services de proximité, l'amélioration de la santé et du bien-être, la restauration, la préservation de la biodiversité ou encore l'accès à une énergie bas carbone.

Les finalités de cette nouvelle stratégie de développement territorial sont :

- l'optimisation spatiale ;
- le développement socio-économique et l'attractivité territoriale ;
- la gestion qualitative du cadre de vie ;
- la maîtrise de la mobilité.

Le projet de SDT s'articule en plusieurs chapitres :

- cadre et vision : engagements, défis et vision souhaitée du territoire à l'horizon 2050 ;
- objectifs, principes et modalités : buts à atteindre, principes et modalités à suivre en matière de développement et d'aménagement du territoire, en cherchant un équilibre entre les dimensions sociales, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniales, environnementales et de mobilité ;
- centralités et espaces excentrés : principes et modalités liés aux centralités et aux espaces excentrés ;
- structure territoriale : principes et modalités de mise en œuvre à l'aide de cartes illustrant les intentions et les projets structurants ;
- ressources clés de mobilisation et de suivi: mesures transversales de mobilisation, de suivi et d'évaluation.

Un glossaire et un récapitulatif des mesures guidant l'urbanisation viennent compléter le document.

Plusieurs concepts territoriaux apparaissent dans le projet de SDT (voir également l'interview en page 18) : les centralités, les cœurs de centralité, les axes structurants de centralité, les espaces excentrés, les cœurs d'espaces excentrés, les pôles, les aires de développement, les axes et réseaux de communication et de transport.

Le projet s'articule en 3 axes (voir ci-contre) :

- Axe 1 : Soutenabilité et adaptabilité
- Axe 2 : Attractivité et innovation
- Axe 3 : Coopération et cohésion (CC).

Chaque axe se décline en différents objectifs, s'appuyant sur les constats, enjeux, pistes de solutions et mesures à mettre en œuvre.

Le projet de SDT comprend également des lignes de conduite en matière de développement économique et commercial, des principes en matière de gestion des risques et ceux permettant de mettre en avant la mixité sociale et fonctionnelle, sans oublier les modes de transport plus durables.

Une version remaniée du projet, tenant compte des résultats de l'enquête publique et des différents avis rendus, sera examinée par le Gouvernement en vue d'être adopté. Au terme de la procédure, le SDT remplacera le SDER (Schéma de développement de l'espace régional), ce document adopté en 1999 étant en effet toujours en application.

Enquête publique et avis

Le projet de Schéma de développement du territoire (SDT), adopté par le Gouvernement wallon le 30 mars 2023, a été soumis à une enquête publique du 30 mai au 14 juillet 2023. C'est dans ce cadre que plusieurs instances consultatives regroupées au CESE Wallonie ont rendu leur avis, soit après avoir été consultées, soit d'initiative. Il s'agit du Pôle Aménagement du territoire, de l'Observatoire du Commerce et de la CRAEC. Ces avis sont disponibles sur le site www.cesewallonie.be.

Objectifs du SDT

Axe 1 : Soutenabilité et adaptabilité

- SA1 : Soutenir une urbanisation et des modes de production économes en ressources
- SA2 : Rencontrer les besoins actuels et futurs en logements accessibles et adaptés aux évolutions socio-démographiques, énergétiques et climatiques
- SA3 : Anticiper les besoins économiques dans une perspective de développement durable et de gestion parcimonieuse du sol
- SA4 : Soutenir les modes de transport plus durables adaptés aux spécificités territoriales et au potentiel de demande
- SA5 : Réduire la vulnérabilité du territoire et de ses habitants aux risques naturels et technologiques et à l'exposition aux nuisances anthropiques
- SA6 : Valoriser les patrimoines naturels, culturels et paysagers et les préserver des pressions directes et indirectes de l'urbanisation.

Axe 2 : Attractivité et innovation

- AI1 : Accroître le rôle de la Wallonie dans les dynamiques métropolitaines de niveau européen
- AI2 : Insérer la Wallonie dans les réseaux socio-économiques transrégionaux et transfrontaliers
- AI3 : Inscrire l'économie wallonne dans la société de la connaissance et dans l'économie de proximité et (re)former sur son territoire les chaînes de transformations génératrices d'emplois
- AI4 : Faire des atouts du territoire un levier de développement touristique
- AI5 : Faire du réseau des principales infrastructures de communication un levier de création de richesses et de développement durable
- AI6 : Organiser la complémentarité des modes de transport
- AI7 : Renforcer l'attractivité des espaces urbanisés
- AI8 : Inscrire la Wallonie dans la transition numérique.

Axe 3 : Coopération et cohésion

- CC1 : S'appuyer sur la structure multipolaire de la Wallonie et favoriser la complémentarité entre territoires en préservant leurs spécificités
- CC2 : Articuler les dynamiques territoriales supra-locales à l'échelle régionale et renforcer l'identité wallonne
- CC3 : Assurer l'accès à tous à des services, des commerces de proximité et des équipements dans une approche territoriale cohérente
- CC4 : Créer les conditions favorables à la diversité des activités et à l'adhésion sociale aux projets
- CC5 : Développer des espaces publics de qualité, conviviaux et sûrs
- CC6 : Assurer l'accès à l'énergie à tous en s'inscrivant dans la transition énergétique.

Source : wallonie.be

Trois questions à

Michel Dachelet



Inspecteur général au SPW Territoire Logement Patrimoine Energie, Michel Dachelet est LE spécialiste wallon du Schéma de développement du territoire. Lors du séminaire organisé par le CESE Wallonie sur la ruralité⁽¹⁾, il a présenté les grands axes de la réforme. Il revient dans cet interview sur les objectifs et principes de la réforme ainsi que sur les concepts mis en place.

Wallonie : Quels sont les principaux objectifs de la réforme du SDT ?

Michel Dachelet : Le SDT met en œuvre les objectifs d'aménagement du territoire que s'était fixés le Gouvernement wallon en 2019 dans sa Déclaration de Politique Régionale : réduire la consommation des terres, localiser les bâtiments à construire dans les tissus existants, à proximité des services et transports en commun et préserver au maximum les surfaces agricoles⁽²⁾. En résumé, il s'agit de lutter contre l'artificialisation et l'étalement urbain. Pour ce faire, le Gouvernement a décidé de s'appuyer sur le SDT plutôt que d'entamer une révision des plans de secteur. En effet, le SDT est l'outil faitier de l'aménagement du territoire. Il permet, contrairement aux plans de secteur, de baliser l'action de la Région et des Communes notamment en fixant des trajectoires de réduction de l'artificialisation et de l'étalement urbain. De plus, la procédure de révision du SDT est assez rapide (je vous rappelle qu'il a fallu plus de 10 ans pour établir les plans de secteur). L'idée est de finaliser la réforme d'ici 2024, même si la stratégie d'optimisation spatiale s'inscrit sur le long terme, à l'échéance 2050. Par ailleurs, il faut souligner que le SDT se fonde sur les logiques de responsabilité (chaque autorité prend sa part dans l'action à son niveau et dans son domaine de compétence) et de subsidiarité (la préférence est donnée au niveau de pouvoir le plus proche des citoyens).

Wallonie : Plusieurs concepts clés sont proposés dans le projet de nouveau SDT...

Michel Dachelet : En effet, une série de concepts territoriaux ont été définis, permettant de fixer des balises liées à la localisation en répondant aux questions suivantes : Où implanter les commerces ? Quels sont les quartiers à densifier en matière de logement ? Quelle imperméabilisation des terres

est acceptable ? Où localiser les espaces verts ? Parmi ces concepts territoriaux, on retiendra : les centralités, les cœurs et axes structurants de centralités, les espaces excentrés, les cœurs d'espaces excentrés...

Le concept de centralité est le concept pivot de cette nouvelle politique d'aménagement du territoire, l'idée étant d'orienter les projets vers les lieux les mieux équipés en services et transports en commun. Trois types de centralités sont prévus : les centralités urbaines de pôles, les centralités urbaines et les centralités villageoises. Ce sont les villes et communes qui seront chargées de définir au mieux ces centralités à travers leurs schémas de développement communaux ou pluri-communaux.

Wallonie : Le projet prévoit "une ville ou un village à 10 minutes". Pourriez-vous nous en dire plus ?

Michel Dachelet : Ce principe de "ville ou de village à 10 minutes" est fondamental dans le SDT. Il s'agit d'encadrer le développement des centralités rurales ou urbaines de manière à permettre à chacun d'avoir un accès aux services (commerces, soins de santé, administrations...) et aux aménités (espaces verts, espaces de rencontre...) à moins de 10 minutes à pied ou à vélo de chez lui.

Cette logique de proximité doit être traduite dans les schémas de développement communaux en définissant les meilleures localisations des fonctions et les meilleures modalités de déplacement. Le principe d'aménagement des centralités en ville ou village à 10 minutes complète le principe visant à réduire l'étalement urbain en augmentant le nombre de logements et des services dans les centralités.

Si le développement des centralités est privilégié, il doit impérativement s'accompagner d'une organisation du territoire permettant de garantir l'aménagement d'un cadre de vie de grande qualité.

⁽¹⁾ Voir l'article à la page suivante.

⁽²⁾ 12 défis sociétaux ont été identifiés. Voir article en page 16.

Le CoDT également en cours de révision

Parallèlement à la réforme du SDT, le Gouvernement a entamé une refonte du Code du développement territorial (CoDT). Si le SDT est le document d'orientation fixant la stratégie de développement territorial, le CoDT rassemble quant à lui les textes réglementaires qui opérationnalisent cette stratégie.

L'avant-projet de décret comporte cinq volets :

- il adapte le CoDT aux objectifs de réduction de l'étalement urbain et de l'artificialisation en créant le concept d'optimisation spatiale ;
- il procède à l'abrogation du décret du 5 février 2015 relatif aux implantations commerciales, ce qui a pour conséquence que les futurs permis d'implantation commerciale deviendront des permis d'urbanisme ;
- il procède à plusieurs améliorations du CoDT, notamment en matière de charges d'urbanisme ;
- il propose de nouvelles mesures en matière de lutte contre les inondations et intègre les recommandations de la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 ;
- il tire les leçons du Covid-19.

Le processus d'adoption du nouveau CoDT est toujours en cours, l'objectif étant que le décret puisse être voté par le Parlement de Wallonie d'ici la fin de l'année. Notons qu'à l'instar de ce qui a été fait pour le SDT, plusieurs instances consultatives ont également rendu des avis sur l'avant-projet de décret réformant le CoDT. Ces avis sont disponibles sur www.cesewallonie.be.

Séminaire

09/06/2023

« Vivre la ruralité : comment l'imaginer ? »



Comment vivre la ruralité de demain ? Quels sont les enjeux en termes de mobilité, d'aménagement du territoire, de logement ? Quels sont les projets en matière de coopération des communes ? Quelle est la vision européenne ? Et enfin, quelles sont les perspectives pour la Wallonie ?

Toutes ces questions ont été débattues lors du séminaire organisé le 9 juin par le CESE Wallonie. Plusieurs spécialistes et expert.e.s. sont intervenus : Cécile Brulard (Gembloux Agro-BioTech – ULiège), Michel Dachelet (SPW Territoire Logement Patrimoine Energie), Véronique Domini (Direction générale Agriculture et Développement rural – Commission européenne), Marie-Noëlle Anfrue (CEHD), Julien Charlier et Julien Juprelle (IWEPS) et Corinne Billouez (Fondation rurale de Wallonie). Les conclusions ont été données par la Ministre wallonne de l'Environnement et de la Ruralité, Céline Tellier.

Les articles et interviews de ce dossier reprennent les éléments de leurs interventions. Les présentations powerpoint sont disponibles sur le site www.cesewallonie.be.

Le logement dans les communes rurales

Quels sont les besoins en logement dans les communes rurales wallonnes ? Qu'en est-il de l'offre, notamment en matière de logement public ? Les différences entre zones urbaines et zones rurales sont-elles significatives ? Marie-Noëlle Anfrie, Chargée de recherche du Centre d'Etudes en Habitat durable de Wallonie (CEHD) a analysé un ensemble de données relatives au logement ⁽¹⁾.

En termes de besoins en logements, la première étape consiste à examiner l'évolution des ménages. *"L'augmentation du nombre de ménages s'effectue principalement dans les zones rurales, notamment dans les communes hors complexes résidentiel, soit les communes les plus éloignées des pôles urbains"*, constate Marie-Noëlle Anfrie. *"Il est important de souligner qu'il s'agit d'une augmentation de tous les types de ménages, y compris les isolés (qui ont connu une évolution de +63% entre 2012 et 2022 dans les communes hors complexes résidentiels) ou les monoparentaux (+58%), qui sont plus fragiles face au logement. En réalité, il existe une grande ressemblance en termes de distributions des types de ménages entre les zones rurales et urbaines, ce qui signifie que les besoins en termes de logement sont également similaires. Notons cependant que la proportion de personnes isolées est légèrement plus importante dans les agglomérations et dans les communes hors complexes résidentiels, ce qui implique un besoin plus fort en petits logements. Cette similarité se retrouve également dans les besoins en logements publics. La demande reste très locale et il n'y a pas de grandes différences entre les zones, que ce soit du point de vue des types de ménages candidats ou des revenus"*.

De manière générale, les communes rurales absorbent l'essentiel de la croissance du nombre de ménages en Wallonie et sont de plus en plus confrontées aux mêmes problématiques en matière de logements que les communes urbaines. Ainsi, l'augmentation du nombre d'isolés entraîne des besoins de logements adaptés en termes de

taille, notamment pour les personnes âgées. Les besoins en logements sociaux sont également en nette croissance, vu l'augmentation des ménages présentant une fragilité face au logement.

L'experte du CEHD a également étudié l'offre en logements. A cet égard, il apparaît que, dans les zones rurales, l'augmentation du nombre de logements est bien inférieure à celle des ménages. Les communes rurales représentent cependant près de la moitié du marché acquisitif, avec des prix qui demeurent attractifs, du moins hors complexes résidentiels. Les zones rurales constituent par ailleurs 44% du parc locatif privé. Contrairement à l'idée que l'on se fait du montant des loyers dans les communes rurales, qui serait moins élevé, on constate que le loyer moyen est plus élevé que dans les agglomérations et est comparable avec les prix pratiqués dans les banlieues. Marie-Noëlle Anfrie conclut : *"Le marché immobilier des communes rurales est caractérisé par un fort dynamisme, tant pour les ventes que pour les locations. En termes de prix, la pression immobilière se ressent, ce qui peut poser problème pour les habitants de certaines communes. Sans oublier certaines zones touristiques des provinces de Luxembourg, Namur ou Liège, où une concurrence avec des résidences secondaires peut apparaître. Enfin, en ce qui concerne la performance énergétique des bâtiments, force est de constater qu'elle n'est pas optimale, ni en ville, ni à la campagne. En réalité, les communes rurales doivent faire face aux mêmes défis que les communes urbaines"*.

www.cehd.be

⁽¹⁾ Marie-Noëlle Anfrie est intervenue lors du séminaire du 9 juin (voir en page 19). Cet article se base sur son exposé.



Pour une approche intégrée des politiques de mobilité et d'aménagement du territoire



Interview

Julien Charlier Julien Juprelle

Nos territoires, en particulier ruraux, sont-ils adaptés à la fin de l'ère de la voiture individuelle pour le plus grand nombre ? Comment peut-on les aménager et répondre aux besoins de déplacements des Wallons ? Ces questions sont au cœur de la réflexion portée par Julien Charlier et Julien Juprelle, tous deux Chargés de recherche à l'IWEPS. Dans cet interview, ils posent les constats et soulignent l'importance d'adapter l'organisation des territoires pour répondre à l'enjeu de la transition⁽¹⁾.

Wallonie : Quelle est selon vous la principale caractéristique du territoire wallon ?

Julien Charlier : Je répondrai : sa grande diversité. Les contextes territoriaux et ruraux sont très variés, en termes de distance par rapport à l'emploi et aux services, d'équipement en transports en commun, de développements résidentiels. La variété des situations individuelles et des ménages est aussi à souligner, d'autant qu'elle impacte considérablement la mobilité des citoyens. A partir de différentes sources, nous avons analysé l'accessibilité des habitants aux transports en commun et à différents types de services selon divers moyens de transport alternatifs à la voiture, le moyen de transport principal pour les déplacements domicile-travail et les distances moyennes parcourues. On constate ainsi que la distance moyenne entre le domicile et le lieu de travail est de 24km et que la grande majorité des déplacements domicile-travail s'effectuent en voiture.

Wallonie : La dépendance à la voiture semble s'accroître...

Julien Charlier : Effectivement, le constat général est celui d'une dépendance à la voiture et un accroissement de cette dépendance, au vu notamment de l'étalement urbain qui augmente les distances de déplacement des Wallons. L'étalement urbain ne concerne pas seulement le résidentiel mais aussi un ensemble d'activités économiques et commerciales, ce qui limite l'efficacité des déplacements alternatifs à la voiture. Cette généralisation de la voiture et sa part dominante dans la répartition modale sont insoutenables au regard des contraintes et limites environnementales, matérielles et énergétiques mondiales, qui devraient engendrer une hausse des coûts de la mobilité, principalement en voiture. Dans ce contexte, le risque d'inégalités territoriales et sociales dans la capacité de se déplacer, et donc dans l'accès à l'emploi et aux services, est grand, en particulier pour les ménages les plus précaires et les territoires ruraux. Il importe dès lors de limiter la vulnérabilité des territoires face à ce renchérissement attendu afin d'assurer l'accès aux activités quotidiennes pour tous.

Wallonie : Comment adapter l'organisation des territoires et réduire les inégalités ?

Julien Juprelle : Plusieurs leviers d'actions existent en matière d'aménagement du territoire, avec des outils stratégiques comme le Schéma de développement du territoire (SDT) en cours de révision⁽²⁾. Pour réduire les inégalités liées aux coûts de la mobilité et du logement, il convient de localiser de manière plus optimale les futurs développements urbanistiques (dont du logement abordable pour tous les publics). C'est notamment le concept de la ville ou du village "à 10 minutes" inscrit dans le projet de SDT⁽³⁾ et le développement d'un urbanisme intégrant davantage l'offre de transport alternatif à la voiture.

Wallonie : Quelles sont les pistes pour développer ces alternatives en termes de mobilité ?

Julien Juprelle : De manière globale, il est nécessaire de répondre aux besoins de déplacements par des alternatives à la voiture individuelle crédibles, fiables et praticables. Dans ce sens, la réorganisation de l'offre en transports publics et collectifs doit être poursuivie et amplifiée, mais aussi complétée afin de pouvoir faciliter l'intermodalité dans les déplacements. De nombreuses initiatives de mobilités alternatives en milieu rural existent déjà et peuvent être davantage développées en cohérence ; citons à cet égard l'exemple des plateformes de coordination entre différents types d'offres de mobilité tel le transport à la demande. Complémentairement, des améliorations sont aussi à envisager au niveau des réseaux cyclables (en structurant des liaisons supra-locales et communales vers les pôles et centralités)

et piétons. Enfin, il s'agit d'accroître l'optimisation de l'usage des voitures individuelles (via la mobilité partagée – covoiturage et autopartage), sans oublier les actions à prendre en faveur des publics précarisés dans une approche inclusive. Tout cela doit se faire en concertation avec l'ensemble des acteurs de la mobilité sur des territoires pertinents par rapport aux besoins des citoyens et des entreprises.

Wallonie : Votre conclusion ?

Julier Charlier / Julien Juprelle : La mobilité et l'aménagement du territoire ont un grand rôle à jouer dans la transition énergétique et environnementale tout en maintenant la cohésion sociale : pour assurer l'accès des citoyens à leurs activités essentielles, pour permettre de diminuer nos besoins de déplacements quotidiens, en rapprochant les zones d'emploi et d'activité des logements, en redistribuant les fonctions selon un maillage territorial plus favorable aux mobilités actives et collectives. Cela passe par une approche intégrée menant à une transition juste, décidée démocratiquement et non subie. Les enjeux sont collectifs (efforts de tous) et transcendent l'hétérogénéité des situations individuelles et des territoires. Ils nécessitent des solutions plurielles et adaptées.

www.iweeps.be

⁽¹⁾ Cet interview s'appuie sur l'intervention de J. Charlier et J. Juprelle lors du séminaire du 9 juin 2023.

⁽²⁾ Voir l'article en page 15.

⁽³⁾ Lire l'interview de Michel Dachelet, en page 18.





La ruralité se réinvente pour devenir toujours plus robuste et vivante

Céline Tellier

La ruralité est confrontée à des nombreux défis et enjeux. Des enjeux liés au logement, à la mobilité, à l'accès limité aux services essentiels notamment en matière d'alimentation, de santé et d'enseignement. Il est aussi question d'aménagement du territoire, d'emploi, de préservation de notre patrimoine culturel, de déclin de la biodiversité ou d'enjeux liés aux effets des dérèglements climatiques pour n'en citer que quelques-uns. Céline Tellier, Ministre wallonne de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-Être Animal, nous livre ses projets pour une ruralité wallonne plus forte et vivante.

Wallonie : En tant que Ministre en charge de cette matière, quels sont les principaux défis pour la ruralité en Wallonie ?

Céline Tellier : Ma vision de la ruralité, et que j'ai à cœur d'insuffler pour la Wallonie, c'est celle d'un territoire dynamique et équilibré où les zones rurales sont valorisées pour elles-mêmes et non uniquement en miroir des zones urbaines. La ruralité, c'est à la fois des espaces qui ont conservé un lien fort avec la nature, les paysages, l'agriculture, la forêt, mais aussi des habitants qui y vivent, qui ont envie de proximité, de dynamisme, mais aussi qui ont des besoins quotidiens comme tout le monde. Nous devons donc à la fois préserver ces espaces et les valoriser, tout en dégagant des solutions, parfois nouvelles, pour répondre aux besoins concrets des habitants.

Wallonie : Avec le Gouvernement wallon, vous avez mis en place des outils et actions pour répondre à ces défis : quels sont-ils ?

Céline Tellier : Ma volonté, en tant que Ministre de la Ruralité, c'est de ramener au cœur de nos lieux de vie des activités et des services aussi essentiels que ceux liés par exemple à notre alimentation ou à la culture. Dans cette optique, depuis le début

de mon mandat, j'ai initié plusieurs appels à projets visant justement à relocaliser notre alimentation au cœur de nos lieux de vie. Je soutiens également les GAL (Groupes d'action locale), ou encore les Parcs naturels, qui font le lien entre les citoyens et les communes au sein d'enjeux transversaux du territoire.

Je me réjouis également du succès des projets de budget participatif que j'ai initiés dans le cadre des programmes communaux de développement rural dont l'objectif n'était autre, au début de mon mandat, que de booster la participation citoyenne au sein de ces programmes. Là aussi, pari tenu.

Wallonie : De nombreuses communes ont en effet participé...

Céline Tellier : Oui, il me paraissait important que les projets communaux soutenus dans le cadre de ces programmes puissent aboutir plus rapidement et dans un cadre plus transparent et plus sobre. Les modalités administratives ont été revues en ce sens au début de mon mandat et j'ai également augmenté significativement le budget alloué au soutien de ces projets. Ces initiatives ont entre autres un impact important sur l'amélioration du cadre de vie des citoyens et citoyennes des communes rurales.



Wallonie : Vous avez également soutenu la création de ce qu'on appelle des tiers-lieux. De quoi s'agit-il au juste?

Céline Tellier : C'est bien cela et je voudrais insister sur le fait que c'est la première fois que la Région wallonne soutient des projets de tiers-lieux qui font vivre, et certains depuis des années déjà, les villages et les entités en périphérie de villes plus importantes. Les tiers-lieux, comme le nom l'indique, sont des endroits entre le lieu de vie et le lieu de travail. Des lieux dédiés à la rencontre, aux échanges informels, à la collaboration, à des activités culturelles, sociales ou entrepreneuriales. Le besoin de ces tiers-lieux est en effet en pleine émergence au sein de la population rurale. J'en veux pour preuve les 102 dossiers de candidatures déposés au moment de notre appel à projets, démontrant le besoin et le souhait des communes et des acteurs privés de soutenir et renforcer la présence de services en zone rurale. Dans le cadre d'une enveloppe de quasiment 12 millions € dédiée à cet appel, le Gouvernement wallon a décidé de retenir 23 projets avec pour moitié des porteurs de projets de type public et l'autre moitié de type associatif, coopératif. Les projets que nous avons sélectionnés, et que nous soutiendrons donc tant financièrement qu'au moyen d'un accompagnement spécifique, constitueront un premier réseau de tiers-lieux ruraux en Wallonie.

Wallonie : Ces tiers-lieux, c'est donc une première en Wallonie ?

Céline Tellier : Effectivement ! C'est une première par choix politique mais aussi car notre société change. Je vous invite à faire un petit bond en arrière, au moment de la crise du Covid-19.

Juste après la phase aigüe, il y a eu la volonté politique de relancer la Wallonie, via le Plan de relance. C'est un premier élément. Le second élément, c'est cette envie d'insuffler des forces à la ruralité d'aujourd'hui, pour ceux et celles qui habitent à la campagne en 2023.

Car relancer la Wallonie et son côté rural, c'est la garder debout dans un contexte qui a fort changé. La garder debout avec dans son sac à dos, tout le nécessaire pour entreprendre un voyage serein rempli de belles opportunités. Pour y arriver, nous devons être créatifs et innovants, imaginer des solutions hybrides, comme le tiers-lieu. A titre d'exemple, j'ai visité dernièrement Agricover à Gembloux qui fédère un nombre impressionnant de personnes autour, notamment, d'un atelier de boulangerie, d'une épicerie, d'un tea-room, d'une champignonnière et même d'un atelier de théâtre-impro !

Wallonie : Par le passé, il y avait déjà eu des soutiens wallons pour des espaces de co-working. En quoi votre politique est-elle novatrice ?

Céline Tellier : C'est vrai et il y a eu aussi des aides pour le développement de maison multiservices. Mais un élément manquait, alors. Un élément qui a été révélé durant cette crise Covid : le citoyen et son esprit d'initiative ! Cette crise du Covid19 a, en effet, impacté nos habitudes, nos manières de travailler avec un véritable "boom" du télétravail, nos manières de consommer, de rencontrer des gens ... Notre quotidien s'est relocalisé et cela s'est fortement marqué en zones rurales : les gens ont repris goût à la vie au vert, mais ont aussi développé des besoins d'offres de services au plus près de leur domicile. Cette crise a également mis en lumière toutes les initiatives citoyennes et les solidarités

existantes. C'est donc avec ces nouvelles lunettes sur le nez que nous avons regardé autour de nous. En nous basant sur l'existant, dont ces espaces de coworking, ces maisons multiservices, et sur son évaluation, sur ce qui fonctionne et fonctionne moins ; en nous basant sur l'impact de la crise sur nos manières de vivre, il s'est avéré que le concept de tiers-lieux permettait de répondre de manière simple, souple et innovante aux enjeux de la vie à la campagne en 2023.

Wallonie : Quelles sont les perspectives à plus long terme pour assurer une "ruralité wallonne vivante" ?

Céline Tellier : L'aspect mobilité, qui est au cœur de l'action de mon collègue le Ministre Henry, fait évidemment partie de l'équation pour une ruralité en phase avec nos vies en 2023. Nous savons que la mobilité en zone rurale reste un fameux défi, j'espère que les nouvelles lignes express développées par le Gouvernement participeront aux solutions. Plus largement, mon souhait est que nous relocalisons toute une série d'activités en Wallonie, des activités qui font d'ailleurs la fierté de nos villages: l'agriculture, la foresterie, ou encore le tourisme nature. Car oui, on peut acheter de l'huile végétale fabriquée et mise en bouteille en Wallonie. Oui, on peut se meubler avec du bois issu de nos forêts wallonnes et assemblé chez nous. Oui, on peut avoir le souffle coupé devant les paysages de nos 2 parcs nationaux wallons. Et oui, on peut avoir une vie sociale et culturelle riche sans devoir faire nécessairement 20 minutes en voiture. Tous ces projets, que nous avons portés ces dernières années, sont au profit des zones rurales et de leurs habitants.

Wallonie : Pourriez-vous présenter quelques projets initiés sous cette législature qui vous paraissent emblématiques ?

Céline Tellier : Vous avez une heure devant vous (rires) ?! En bref, j'épinglerai d'abord la création des 2 premiers parcs nationaux en Wallonie qui sont deux portes d'entrée par excellence pour allier tourisme durable et préservation de la nature. Concernant nos forêts, j'ai également initié le programme "Forêt Résiliente" pour que les forêts que nous plantons et entretenons aujourd'hui puissent

être toujours en pleine forme malgré les dérèglements climatiques, et ainsi continuer à nous rendre de précieux services, comme la purification de l'air, la biodiversité, la valorisation économique du bois, par exemple. Sur ce dernier point, nous avons aussi relancé la filière de transformation des bois feuillus à travers le Plan de relance.

Nature et santé sont intimement liées. Et cela passe aussi par nos assiettes. J'ai dégagé des moyens considérables pour pouvoir relocaliser notre alimentation et donner les moyens à des entrepreneurs de mettre sur pied des projets pour cultiver, transformer et vendre des produits "made in Wallonia". Et comme l'offre ne va pas sans la demande, nous avons aussi boosté le label "Cantines durables", c'est-à-dire les cantines des écoles, des homes et hôpitaux pour qu'elles fournissent, d'ici 2030, au moins la moitié de produits locaux ou issus de circuits-courts dans l'assiette. Pour préserver nos espaces naturels, nous avons également soutenu de nombreux projets de restauration de la nature et mis en place notre programme massif de plantation d'arbres et de haies "Yes We Plant" avec plus d'un million d'arbres et 3.000 km de haies plantés à ce jour, c'est une magnifique mobilisation collective ! Et j'ai envie de terminer par là : la ruralité, comme l'ensemble du territoire wallon, est un projet collectif. C'est pourquoi je mets un point d'honneur à dégager du temps dans mon agenda pour aller sur le terrain. C'est important de garder cette connexion, de pouvoir dialoguer avec celles et ceux qui font vivre la ruralité. Imaginer la ruralité de demain ne peut se faire que main dans la main avec les citoyennes et citoyens de nos villages et communes. C'est grâce à la grande mobilisation de ces acteurs qu'aujourd'hui la Wallonie se réinvente pour toujours devenir plus robuste et vivante, y compris en son cœur qu'est la ruralité.

Un nouveau Président pour le Conseil

Le 19 juin, l'Assemblée générale du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie a élu le Président et les Vice-Présidents pour une période de deux ans.

Lors de la séance organisée à l'issue de la réunion de l'Assemblée, le Ministre-Président de la Wallonie, Elio Di Rupo, Jean-François Tamellini, le Président sortant, et le nouveau Président Pierre-Frédéric Nyst, sont successivement intervenus.





Intervenant lors de la séance officielle organisée ce 19 juin, le Ministre-Président a souligné l'importance de la concertation sociale, dans laquelle il accorde une grande confiance. *"Le travail que nous réalisons en commun pour assurer la réussite du Plan de relance est essentiel"*, a déclaré Elio Di Rupo. Constatant que le CESE Wallonie joue un rôle fondamental de trait d'union et de continuité, le Ministre-Président a conclu en félicitant le Président sortant pour son engagement ainsi que le nouveau Président pour sa désignation.

sociale wallonne. Les chantiers sont nombreux et nous devons poursuivre la dynamique enclenchée avec le Gouvernement wallon concernant les projets prioritaires du Plan de relance". Pour Pierre-Frédéric Nyst, l'esprit collectif du CESE Wallonie – regroupant des acteurs porteurs d'horizons et d'expériences de terrain – ainsi que la qualité des équipes du Conseil sont de véritables atouts et les meilleures ressources pour assurer l'organisation de la concertation et de la fonction consultative. L'interview du nouveau Président du Conseil est proposée en page suivante.



Jean-François Tamellini a insisté sur le rôle crucial du CESE Wallonie en matière de concertation, dans le cadre notamment de la mise en œuvre du Plan de relance de la Wallonie : *"C'est ici que les équilibres nécessaires entre l'économique, le social et l'environnemental sont trouvés. C'est ici qu'une vision globale de l'avenir de notre région est définie"*, a indiqué le Président sortant. Il a remercié l'ensemble du personnel du Conseil pour la qualité de son travail et son expertise, avant de passer le témoin au nouveau Président.

Remerciant les membres de l'assemblée pour la confiance accordée, le nouveau Président a déclaré qu'une nouvelle aventure commençait pour lui, *"dans le 'réacteur' de notre concertation*

A EPINGLER

L'Assemblée générale du CESE Wallonie élit en son sein pour une durée de deux ans un Président, un Premier Vice-Président et deux Vice-Présidents.

Lors de sa réunion du 19 juin 2023, l'Assemblée a désigné les personnes suivantes :
Président : Pierre-Frédéric Nyst (UCM)
Premier Vice-Président : Marc Becker (CSC)
Vice-Présidents : Samuël Saelens (UWE) et Jean-François Tamellini (FGTB)

Interview

Pierre-Frédéric Nyst

« Ensemble, faisons de la Wallonie une région plus forte, plus juste et plus durable »



Avocat, Pierre-Frédéric Nyst est le Président de l'Union des Classes Moyennes.

Il fait partie du Groupe des Dix au niveau fédéral. Il est également membre des Comités de gestion du FOREM et de l'IFAPME.

Wallonie : Grand habitué de la concertation sociale fédérale, vous venez d'être désigné Président du CESE Wallonie. Quel est votre état d'esprit au moment d'entamer ce mandat ?

Pierre-Frédéric Nyst : Je suis très honoré d'intégrer le CESE Wallonie et d'avoir été désigné comme Président pour les deux prochaines années. Je tiens évidemment à remercier l'ensemble des membres de l'Assemblée pour la confiance qu'ils m'ont accordée. C'est aussi un honneur de succéder à ceux qui ont occupé cette position et d'assumer cette responsabilité. J'en profite pour remercier sincèrement le Président sortant, Jean-François Tamellini. Les échos de sa présidence sont très positifs : il a placé la barre très haut et j'espère pouvoir tenir son rythme ! C'est une nouvelle aventure qui commence pour moi, une aventure riche et variée dans le "réacteur" de notre concertation sociale wallonne. Comme vous l'avez indiqué, mes principaux engagements m'ont essentiellement mené dans la concertation sociale fédérale. Je resterai bien sûr actif dans ces débats, mais ma conviction est que notre région peut et doit aussi jouer un rôle majeur pour favoriser la concertation sociale dans les matières économiques et sociales. Je suis également convaincu que la Wallonie doit collaborer plus étroitement avec le Fédéral. Dans le domaine fiscal, notamment, il est essentiel que la Région puisse faire entendre sa voix par rapport aux réalités spécifiques de son territoire, de ses entreprises et de sa population.

Wallonie : Quelles sont vos priorités de travail pour les mois à venir ?

Pierre-Frédéric Nyst: Il est clair que les chantiers ne manquent pas ! Je pense notamment à la poursuite de la dynamique enclenchée avec le Gouvernement wallon et l'Administration concernant le pilotage de projets prioritaires du Plan de relance de la Wallonie⁽¹⁾. Permettez-moi de rappeler les cinq objectifs fixés pour 2023 : 1. Porter notre industrie manufacturière et notre secteur de la construction à représenter 25% du PIB wallon ; 2. Protéger 5% du territoire wallon en sites naturels ; 3. Réduire de 55% nos émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 ; 4. Diminuer de moitié la part des Wallons et Wallonnes exposés à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale ; 5. Augmenter le taux d'emploi pour les 20-64 ans à 75% minimum. Ces objectifs sont de taille et nous devons tout mettre en œuvre pour les atteindre. Par ailleurs, les mois à venir seront mis à profit pour élaborer un mémorandum commun au CESE Wallonie et aux Pôles thématiques qui reprendra les priorités des acteurs de la fonction consultative pour la prochaine législature.

Wallonie : Les défis auxquels la Wallonie est confrontée sont nombreux. Comment le CESE Wallonie peut-il aider à y répondre ?

Pierre-Frédéric Nyst: La fonction consultative exercée au sein du CESE, mais aussi la concertation sociale menée avec le Gouvernement à travers le Groupe des partenaires sociaux wallons (le GPSW), sont des outils précieux pour répondre aux défis actuels et à venir. Parmi ceux-ci, je ne citerai que notre transition socio-économique et notre réindustrialisation plus verte, les pressions sur notre tissu agricole, l'éco-anxiété croissante de notre population, la réforme de nos systèmes d'enseignement et de formation, sans oublier les difficiles choix budgétaires qui nous attendent face à un endettement à maîtriser ou encore les perspectives démographiques wallonnes, plus inquiétantes, et qui appellent des politiques novatrices. Nous devons continuer à nouer de grands accords entre nos organisations et le Gouvernement. Nous avons pu montrer et démontrer l'intérêt et l'esprit constructif de ces accords avec le processus initié pour le Plan de relance de la Wallonie. Il faudra

bien sûr nous assurer que les politiques mises en place parlent à l'ensemble des entreprises et des citoyens que nous représentons ici au sein du Conseil. Nous devons faire en sorte que nos actions répondent à leurs préoccupations, en arrivant à des compromis nous permettant d'améliorer notre société.

Wallonie : Vous insistez sur l'esprit collectif et de dialogue continu présents au sein du Conseil...

Pierre-Frédéric Nyst: Effectivement. J'ai eu l'occasion de découvrir, depuis mon entrée au sein du CESE, des échanges parfois vifs, parfois feutrés, mais toujours dans un esprit de dialogue et de respect entre les parties prenantes. Je mise beaucoup sur l'esprit collectif du CESE Wallonie, qui regroupe un grand nombre d'acteurs et d'instances, tous porteurs d'horizons et d'expériences de terrain diverses. Nous devons capitaliser sur ces atouts pour aider et conseiller au mieux l'exécutif actuel et futur. Et, parmi les atouts du Conseil, il faut évidemment citer le personnel. Celui-ci est la meilleure ressource pour faire fonctionner la concertation et la fonction consultative de manière optimale. Il importe de donner les moyens nécessaires pour que toutes les conditions soient remplies permettant aux équipes de maintenir leur haut niveau d'expertise et de compétence. J'y serai donc attentif pendant la durée de mon mandat.

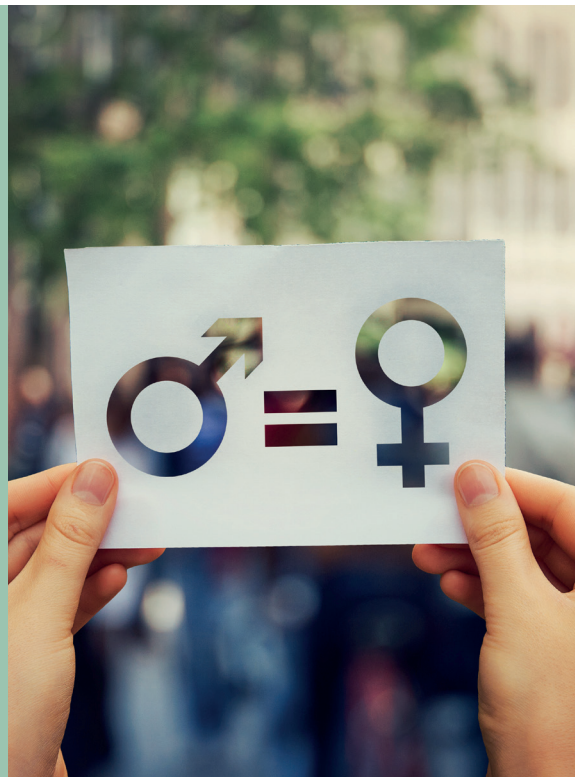
⁽¹⁾ Voir le numéro 155 de la revue Wallonie.

Renouvellement Conseil wallon de l'Égalité Hommes-Femmes

Instauré en 2003, le Conseil Wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes est un organe consultatif chargé de remettre des avis, de formuler des observations et des suggestions à la demande du Gouvernement wallon ou d'initiative. Le CWEHF, qui fête donc ses 20 ans, exerce également une mission de veille en matière d'égalité entre hommes et femmes (Gender mainstreaming) à tous les niveaux de pouvoir.

Le Conseil vient d'être entièrement renouvelé. Une séance officielle d'installation a été organisée, lors de laquelle la Ministre wallonne des Droits des femmes est intervenue.

Parmi les membres effectifs, une Présidente a été nommée: Maryse Hendrix, qui succède ainsi à Gaëlle Demez. Dans leur interview croisée (voir page 32), toutes deux dressent le bilan des 5 années écoulées et avancent les perspectives de travail.



Le CWEHF a comme spécificité d'être un interlocuteur privilégié en matière d'intégration de la dimension de genre au sein de toutes les politiques, ce qui amène une réelle plus-value à la réflexion politique, tant au niveau de la Wallonie que des autres niveaux de pouvoir.

Le Conseil est composé de 24 membres représentant les interlocuteurs sociaux et de 26 membres issus d'associations actives dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes. Une représentante de l'Administration assiste également aux réunions du Conseil avec voix consultative. Le secrétariat du CWEHF est assuré par le CESE Wallonie.

Durant la mandature 2018-2023, 40 avis ont été émis, portant sur des avant-projets de décret, des projets de plans ou des thématiques particulières. Pour ce faire, 35 auditions ont été organisées afin que le CWEHF puisse forger son avis sur une diversité de thèmes : emploi et impact de la maternité sur la carrière des femmes, exclusion du chômage, santé et santé mentale, représentation équilibrée en politique, sexisme dans l'espace public et cyberharcèlement, emploi du temps, familles monoparentales, violences envers les femmes, travailleuses domestiques, impacts de la Covid-19 sur les femmes, gestion de crise suite aux inondations, pauvreté, crise énergétique et le PACE, logement, sans-abrisme, mais aussi la réforme institutionnelle, celle du Code pénal sexuel, l'accord de coopération pour l'EVRAS et divers plans (Plan de relance, Plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes, Plan de sortie de la pauvreté, Plan "Droits des femmes" de la FWB...).

Suite aux 2 décrets dits "Gender mainstreaming", le CWEHF a également pour mission d'accompagner le plan genre en participant activement aux

réunions du Groupe Interdépartemental de Coordination (GIC) qui rassemble les conseillers de tous les cabinets chargés d'élaborer et de suivre les mesures définies par chaque ministre dans ce plan.

Enfin, dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie, le CWEHF a été chargé d'assurer l'intégration de la dimension de genre dans les mesures prioritaires de ce plan. Le CWEHF a décidé de visibiliser l'angle du genre au niveau du logement, cette compétence étant à la croisée d'autres compétences de la Région wallonne (énergie, mobilité, urbanisme et aménagement du territoire, cohésion sociale...) et encore peu visibilisée aux yeux des politiques et des professionnels du secteur. Le fruit de ses réflexions a abouti à la production de trois capsules vidéo de sensibilisation. Un webinaire "Mieux habiter en toute égalité" a eu pour objectif de rassembler les témoignages d'expert.e.s sur les enjeux du Gender mainstreaming dans les projets de logements privés et sociaux (voir l'article en page 34).

15/05/2023 Séance d'installation



Le CWEHF a été entièrement renouvelé : ses membres ont été désignés pour une durée de 5 ans. Une séance officielle d'installation a été organisée au Vertbois (siège du CESE Wallonie) le 15 mai, lors de laquelle la Ministre wallonne des Droits des femmes est intervenue, mettant en évidence les progrès en matière d'égalité hommes-femmes et les actions du Gouvernement wallon dans ce domaine.

Outre les mesures prises dans le cadre du Plan de relance et du Plan Genre, la Ministre Christie Morreale a évoqué plusieurs dossiers sur lesquels des avancées significatives ont eu lieu, notamment via les mesures budgétaires adoptées : lutte contre les violences faites aux femmes, y compris en assurant davantage de places d'accueil en urgence, accord de coopération pour les cours d'EVRAS (projet sur lequel le CWEHF avait rendu un avis), amélioration des conditions de travail du personnel (principalement

des femmes) des titres-services, augmentation des places d'accueil pour la petite enfance à travers des projets d'infrastructures, lutte contre la ségrégation horizontale en matière d'emploi, accessibilité des protections hygiéniques,... Elle a ensuite détaillé les perspectives de travail et les points d'attention d'ici la fin de la législature. Pour Christie Morreale, le Gender mainstreaming doit être mis en application dans toutes les politiques. Selon elle, l'époque du travail en silos est révolue. Il est indispensable de mettre en œuvre des politiques en collaboration avec les autres niveaux de pouvoir, ce qui permettra de mieux répondre aux enjeux de l'égalité entre hommes et femmes.

Remerciant le CWEHF pour son travail et se déclarant heureuse de l'évolution du Conseil, la Ministre a ensuite entamé une discussion avec les membres sur les projets en cours et à venir.

Interview

Gaëlle Demez Maryse Hendrix



Début juin, Maryse Hendrix a été désignée Présidente du CWEHF, pour une période de deux ans et demi, succédant à Gaëlle Demez. Que retenir de la présidence qui vient de s'achever ? Quelles sont les priorités de travail pour les années à venir ? Quels sont les principaux enjeux et défis en matière de Gender mainstreaming ? Quelles sont les attentes du Conseil de l'Égalité entre Hommes et Femmes à l'égard du Gouvernement wallon ? La Présidente sortante et la nouvelle Présidente répondent à ces questions dans cette interview.

Wallonie : Vous avez présidé le CWEHF pendant un peu plus de deux ans. Quel bilan dressez-vous et que retiendrez-vous de cette expérience ?

Gaëlle Demez : Le bilan est très positif, même s'il faut reconnaître que j'ai exercé mon mandat durant la période de crise sanitaire, dans des conditions de travail assez compliquées. Néanmoins, le CWEHF a continué de fonctionner, s'est réuni au même rythme qu'auparavant, en s'adaptant aux nouvelles modalités de réunions. Je tiens à saluer l'engagement des membres du CWEHF et la flexibilité dont ils et elles ont fait preuve. Le CWEHF a rendu plusieurs avis d'initiative en lien direct avec les crises que nous avons traversées (Covid, inondations, crise énergétique, ...), mettant en évidence les impacts de ces crises sur les femmes et soulignant l'importance de tenir compte de ceux-ci dans les politiques mises en place. A titre personnel, je retiens l'excellente collaboration avec les collègues des organisations et du monde associatif. Travailler sur les questions liées au genre est un processus continu et l'expertise ne cesse de se développer au fil du temps. Il est important pour moi de poursuivre cette démarche et c'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles j'ai présenté ma candidature au poste de vice-Présidente. Je remercie les membres du CWEHF qui m'ont à nouveau accordé leur confiance.

Wallonie : Vous venez d'être désignée Présidente du CWEHF. Quel regard portez-vous sur cette fonction que vous avez déjà exercée par le passé ? Comment abordez-vous ce nouveau mandat ?

Maryse Hendrix : J'entame ce mandat avec beaucoup de joie et d'enthousiasme ! Je suis très heureuse de pouvoir l'exercer en collaboration étroite avec Gaëlle, qui reste vice-Présidente. Nous avons déjà fonctionné en tandem par le passé et je vous avoue que je me suis présentée à ce poste à la condition que nous puissions continuer à travailler ensemble... De plus, le CWEHF est davantage reconnu et écouté que par le passé, ce qui rend la présidence plus agréable, même si cette fonction demande un investissement en temps et en énergie assez conséquent. Il s'agit de rassembler les points de vue des membres, à la manière d'un chef d'orchestre, d'assurer le suivi des demandes d'avis, de susciter des réflexions et analyses d'initiative et de représenter le Conseil à l'extérieur. Fort heureusement, nous pouvons nous appuyer sur le secrétariat, sans lequel le CWEHF ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui. En outre, les collaborations avec les autres instances consultatives (le Conseil fédéral de l'Égalité des chances entre Hommes et Femmes et le Conseil bruxellois de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes)

Qui est la nouvelle Présidente du CWEHF ?

Formatrice et accompagnatrice indépendante, Maryse Hendrix a une longue expérience dans le secteur social. Elle a notamment travaillé aux services de l'aide à la jeunesse ainsi qu'au sein de l'AWIPH (devenu l'AVIQ), dans le secteur du handicap. Représentante du parti Ecolo, Maryse Hendrix fait partie du CWEHF depuis sa création, en 2003. Elle a déjà présidé le CWEHF entre juin 2018 et août 2020.

et les positions communes dégagées participent également à un renforcement de l'intérêt suscité pour les thématiques liées au genre, et donc la reconnaissance de notre travail.

Wallonie : Quel regard portez-vous sur la fonction consultative en général, et sur la manière dont le CWEHF exerce ses missions, en particulier ?

Gaëlle Demez: La fonction consultative est essentielle à mes yeux et mériterait d'être davantage (re)connue. Sous cette législature, le CWEHF a vu ses missions s'accroître et a reçu des moyens budgétaires complémentaires. C'est la preuve de la reconnaissance de l'importance et de l'utilité de notre instance. Du personnel a pu être engagé, renforçant le secrétariat qui fait, je tiens à le souligner, un travail remarquable. Les avis rendus, qu'ils soient sur demande ou d'initiative, sont fouillés et proposent une analyse très fine des dossiers. Cette expertise du CWEHF est une véritable plus-value pour le Gouvernement. Il me paraît donc essentiel que le Conseil continue à être soutenu par le politique et que les moyens octroyés soient encore augmentés.

Maryse Hendrix: Je partage totalement ce qui vient d'être dit sur l'excellent travail du secrétariat. Les compétences et l'investissement de Thérèse Van Hoof, la secrétaire du CWEHF depuis 2009 et de Zina Colinet, qui a rejoint l'équipe en 2022, ont permis de développer une grande expertise. Les documents de travail et les avis sont d'une telle

qualité qu'ils pourraient s'apparenter à des études universitaires. La crédibilité et la légitimité du CWEHF en sortent grandies. En ce qui concerne la fonction consultative, comme je l'ai déjà souligné, le Conseil est plus sollicité qu'auparavant, plus écouté aussi, même si certains oublient encore de nous consulter. La principale difficulté réside dans le fait que la dimension genre est transversale et concerne toutes les politiques. Or, notre expertise, si importante soit-elle, ne peut pas couvrir l'ensemble des domaines abordés.

Wallonie : Quelles sont vos attentes à l'égard du Gouvernement wallon d'ici la fin de la législature ?

Maryse Hendrix: Sous cette législature, la Ministre wallonne des Droits des Femmes s'est beaucoup investie pour que le genre soit pris en compte. Plusieurs dossiers ont été suivis et ont avancé dans un sens positif. Le CWEHF a obtenu des moyens supplémentaires, pour son fonctionnement ainsi qu'un subside pour l'analyse du Plan de relance. Nous avons réalisé un important travail sur la dimension genre dans le logement, qui a débouché sur un avis d'initiative, des capsules vidéo et un webinaire "Mieux habiter en toute égalité", suivi par près de 100 personnes. Cela étant, pour compléter ma réponse à votre question, je suis moins sûre que tous les Ministres du Gouvernement wallon partagent cette vision claire et féministe des politiques relevant de leurs compétences. De plus, la fiche 'Genre' des projets de décret ou d'arrêté n'est pas toujours bien complétée, tandis que la notion de Gender budgeting, pourtant essentielle, ne semble pas encore totalement comprise, ni mise en œuvre de manière concrète.

Wallonie : Quels sont les enjeux en matière de Gender mainstreaming ?

Gaëlle Demez: La stratégie de Gender mainstreaming, qui est l'approche intégrée de la dimension genre dans toutes les politiques menées et sur l'ensemble du processus (prise de décisions, budget, implémentation, évaluation, ...), se met progressivement en place. Il reste cependant de nombreuses choses à faire, en termes de collecte de données sexuées, de formation (surtout de l'Administration et des membres des Cabinets ministériels) et de généralisation. En effet, cela fait

près de 10 ans que des tests sont réalisés sur des projets en suivant cette approche intégrée. Il est temps d'appliquer les principes du Gender mainstreaming à l'ensemble des politiques et de renforcer une approche genrée à tous les échelons de la Wallonie ! Il serait également opportun d'améliorer le fonctionnement du GIC, le Groupe Interdépartemental de Coordination, auquel le CWEHF participe⁽¹⁾.

Maryse Hendrix: La question de la collecte de données sexuées est récurrente. L'IWEPS réalise des études particulièrement intéressantes en matière de genre, mais les chiffres qui lui sont fournis ne sont pas toujours précis et détaillés. Or, les analyses statistiques genrées sont indispensables pour définir les politiques adaptées. L'un des principaux enjeux pour les femmes est d'assurer leur indépendance économique, car de nombreuses problématiques et difficultés que celles-ci rencontrent naissent du manque de moyens et d'une dépendance vis-à-vis des hommes. C'est la raison pour laquelle le CWEHF plaide pour l'individualisation des droits en matière de sécurité sociale même si cette matière est une compétence fédérale. Ces propositions seront reprises dans le Mémoire que le Conseil remettra dans les prochains mois, en plus des avis qui seront rendus. A l'heure où les droits des femmes ici et ailleurs semblent remis en question, le travail du CWEHF est plus que jamais indispensable. Continuité et vigilance sont les maîtres-mots du Conseil pour les années qui viennent.

⁽¹⁾ Les décrets du 11 avril 2014 (pour l'ensemble des politiques régionales) et du 3 mars 2016 (pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution) prévoient la mise en place du GIC, visant le contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunie à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques régionales.

www.cesewallonie.be (structure/cwehf)



Mieux habiter en toute égalité

"Il est urgent de mettre les femmes au cœur des politiques du logement et de l'habitat" : tel est le message que le Conseil Wallon de l'Egalité entre Hommes et Femmes adresse tant au monde politique et aux professionnel.le.s du secteur qu'au grand public à travers trois capsules vidéo. Ce projet s'inscrit dans le prolongement de l'avis d'initiative rendu par le CWEHF visant à sensibiliser à la question du genre dans les politiques de logement et d'habitat.

Les trois capsules vidéo illustrant l'intérêt concret d'intégrer la dimension genre dans la réflexion des politiques urbanistiques et de logement ont été réalisées en avril et peuvent être visionnées sur la chaîne YouTube du CESE Wallonie. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un projet financé par la Ministre Christie Morreale en vue d'intégrer la dimension de genre dans les projets du Plan de relance de la Wallonie. Le CWEHF a décidé de se pencher sur la thématique "Genre et logement", cet angle d'approche étant encore fort peu étudié alors que cette politique est par essence transversale.

Les capsules proposent des témoignages du vécu et des analyses d'expert.e.s. Pour les visionner, il suffit de scanner le QR Code.



Mettre les femmes au cœur de la politique du logement



Mettre les femmes au cœur de la politique du logement

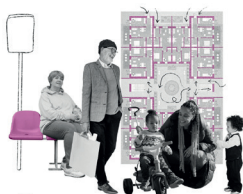
Aujourd'hui, 49% des ménages wallons sont des familles monoparentales ou des ménages isolés. Parmi ces ménages, les femmes sont majoritaires et surexposées au mal-logement. Les multiples discriminations qu'elles subissent témoignent des difficultés d'accès à un logement abordable et de qualité. Une politique de logement réellement égalitaire ne sera possible que par des modifications de législation, notamment la suppression du statut de cohabitant.

Penser autrement l'habitat

Le logement est le lieu de reproduction des rapports de domination des hommes envers les femmes pouvant aller jusqu'à la violence intrafamiliale. Il est dès lors indispensable de prévoir des espaces non genrés, comme il en existe en Espagne, et qui tiennent compte des différentes trajectoires de vie.



Penser autrement l'habitat



Tenir compte de l'environnement



Tenir compte de l'environnement

Les femmes sont confrontées à l'insécurité tant dans les espaces intermédiaires que dans l'espace public. Ces espaces intermédiaires pourraient devenir des lieux d'échange, d'entraide permettant également de lutter contre l'isolement. Il est urgent de tenir compte des besoins en matière de proximité des fonctions et des services par rapport à leur logement. Les habitats innovants et dégenrés tentent de répondre à la crise du logement et aux besoins de la population.

Un webinaire a été organisé le 14 avril 2023, avec des interventions de plusieurs expert.e.s dont Nicolas Bernard, David Praile, Chloé Salembier et Gaëlle Demez ou encore de la représentante du Cabinet de la Ministre MORREALE. L'enregistrement de ce webinaire est disponible via la page du CWEHF du site internet du CESE Wallonie.

Plus d'infos sur www.cesewallonie.be

La vallée de la Vesdre : sur le chemin de la reconstruction

Chaque année, le Pôle Aménagement du territoire organise son Assemblée générale sur une thématique proche de ses missions. En 2023, il a choisi de s'intéresser au Schéma stratégique de la vallée de la Vesdre, réalisé après les inondations de juillet 2021. Une visite de plusieurs lieux emblématiques a été organisée le 16 juin dernier : près de 40 membres du Pôle ont participé à cette journée, guidée par Jacques Teller et Joël Pivot, responsables de la Team Vesdre de l'ULiège.



Le quartier Fettweiss à Limbourg, l'aménagement d'ouvrages hydrauliques dans le bassin de la Magne, le quartier de la Fenderie à Trooz ou encore la confluence de la Hoëgne et de la Vesdre à Pepinster ont jalonné la visite organisée pour les membres du Pôle Aménagement du territoire. Ceux-ci ont pu découvrir l'ampleur des dégâts occasionnés par les inondations de 2021 et les impacts de l'aménagement du territoire non seulement au niveau du fond de la vallée, mais également sur ses versants.

Jacques Teller et Joël Pivot ont notamment expliqué que le Schéma stratégique de la vallée de la Vesdre vise à fédérer les communes, les habitants, les associations et la région autour d'objectifs communs que sont la résilience et la solidarité du bassin versant. Les dix points de la vision du Schéma permettent d'organiser une série de politiques de façon non contradictoire, mais cohérente : autour des changements climatiques, d'atténuation et d'adaptation (tant pour les inondations que la sécheresse), mais aussi de la résilience et de la solidarité économique et sociale, avec une valorisation des paysages naturels et culturels.

De retour à Verviers, les membres du Pôle ont poursuivi leurs échanges avec les responsables de la Team Vesdre de l'ULiège, membres du consortium ayant participé à l'élaboration du Schéma, ainsi qu'avec le représentant du Ministre wallon de l'Aménagement du territoire, qui avait été invité à participer à cette Assemblée générale.

Plus d'infos sur <https://vallee-vesdre.be>

Le Pôle Aménagement du territoire

Le Pôle Aménagement du territoire s'est vu confier plusieurs missions par le Gouvernement wallon, la principale étant de rendre des avis. Ceux-ci portent notamment sur les outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme, les permis, les programmes de développement rural, la création de parcs naturels, les perspectives de développement urbain ou encore sur les demandes de permis soumises à étude d'incidences sur l'environnement, dont les projets éoliens.

En 2022, le Pôle a ainsi rendu près de 120 avis : la moitié concernent des demandes de permis soumises à études d'incidences sur l'environnement (dont 51 visent des projets éoliens), tandis que 39 avis portent sur des outils d'aménagement du territoire : les autres avis sont relatifs à des programmes communaux de développement rural ou sur des politiques transversales. Cette même année, le Pôle a également contribué à 2 avis d'initiative, conjointement avec d'autres instances consultatives, sur la politique de la ville d'une part, et sur l'usage des petites voiries en Wallonie, d'autre part. Depuis janvier 2023, le Pôle a déjà rendu 70 avis.

Dans le cadre de ses travaux, le Pôle auditionne systématiquement tous les porteurs des projets pour lesquels son avis est sollicité. En outre, des auditions sont organisées avec d'autres Pôles (Environnement, Ruralité, Energie...). Le développement de la 5G, l'acceptabilité sociale des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire, l'accélération des procédures d'octroi de permis pour les projets dans le domaine des énergies renouvelables et à la facilitation des accords d'achat d'électricité sont quelques-unes des thématiques abordées lors de ces auditions conjointes.

www.cesewallonie.be
(structure / Pôle Aménagement du territoire)

En date du 26 novembre 2022, le Pôle Aménagement du territoire a été entièrement renouvelé pour une période de 5 ans, avec l'entrée en vigueur d'un arrêté de désignation adopté par le Gouvernement wallon.

Samuël Saelens a été désigné pour poursuivre la présidence du Pôle pour les cinq prochaines années. Il est accompagné de deux vice-Présidents pour mener les travaux des deux sections du Pôle : Thibault Ceder pour la section "Aménagement régional" et Pierre-Hugues Charlier pour la section "Aménagement opérationnel".

Le Pôle Aménagement du territoire est composé, outre le Président, de 24 membres effectifs et de 24 membres suppléants et est subdivisé en deux sections :

La section "Aménagement régional" comporte douze sièges répartis comme suit :

- quatre pour les partenaires sociaux tels que représentés au CESE Wallonie ;
- un pour le représentant des pouvoirs locaux ;
- un pour le représentant des organisations environnementales ;
- deux pour les représentants des intercommunales de développement ;
- un pour le représentant du secteur carrier ;
- un pour le représentant des associations d'urbanistes ;
- un pour le représentant de la Conférence permanente du développement territorial ;
- un pour le représentant du secteur agricole.

La section "Aménagement opérationnel" du Pôle comporte douze sièges répartis comme suit :

- quatre pour les partenaires sociaux tels que représentés au CESE Wallonie ;
- un pour le représentant des pouvoirs locaux ;
- un pour le représentant des organisations environnementales ;
- deux pour les représentants du secteur du logement ;
- un pour le représentant de la Fondation rurale de Wallonie ;
- un pour le représentant du développement urbain ;
- deux pour les représentants des associations d'architectes.

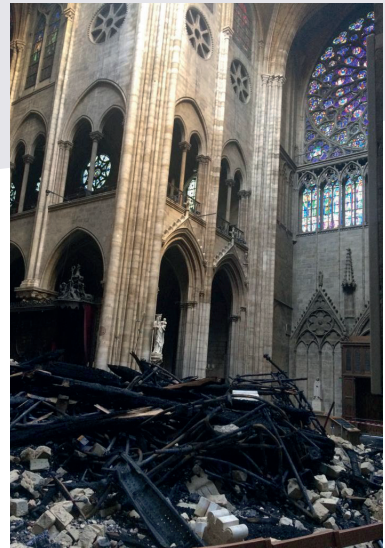
Le Bureau est l'instance décisionnelle du Pôle Aménagement du territoire et est composé du Président, de deux vice-Présidents et de deux membres par section.

La cathédrale Notre-Dame de Paris renaitra, plus belle encore, de ses cendres

Le 15 avril 2019, un incendie, dont l'origine reste inconnue, se déclarait dans la cathédrale Notre-Dame de Paris. Les charpentes médiévales et la flèche érigée au 19^{ème} siècle par l'architecte français Eugène Viollet-le-Duc partaient en fumée tandis que certaines voûtes s'effondraient. Les dégâts sont impressionnants. Philippe Villeneuve, Architecte en chef des Monuments historiques (ACMH), responsable des travaux en cours au moment de l'incident, se retrouve alors en charge d'un immense chantier de restauration. Pour relever ce défi, il s'entoure de deux autres architectes des Monuments historiques, Rémi Fromont et Pascal Prunet, d'une équipe de maîtrise d'œuvre composée d'une trentaine de personnes, d'entreprises spécialisées ainsi que de compagnons et d'artisans. À l'occasion de l'Assemblée générale de la CRMSF en mai dernier, Philippe Villeneuve a expliqué le chantier de reconstruction en cours, les difficultés rencontrées et les découvertes et résultats réalisés.

Sécuriser et nettoyer

La première phase a été de sécuriser les lieux en retirant les éléments fragiles (vitraux, statues, etc.) et en consolidant l'édifice (contre-fiche au niveau des pignons, mise sur cintre des arcs-boutants, gangue de plâtre sur l'intrados des voûtes pour retenir les pierres instables, plancher à la croisée des transepts, bâches au-dessus des voûtes, etc.). Il s'agissait ensuite de nettoyer le site en retirant l'échafaudage incendié et en évacuant les débris. Pour ce faire, vu la dangerosité des lieux, un robot a été utilisé. Les morceaux de pierres, de métal et autres ont ensuite été triés, stockés et confiés à l'analyse de spécialistes. En effet, le chantier de restauration ne se contente pas de reconstruire la cathédrale mais offre aussi l'occasion à de très nombreux chercheurs d'étudier l'édifice à travers plusieurs groupes de travail (fer, pierre, etc.).



Le Laboratoire de Recherches des Monuments Historiques (LRMH) est d'ailleurs largement associé au chantier de restauration et aux études scientifiques autour de la cathédrale⁽¹⁾.

Reconstruire la cathédrale de Viollet-le-Duc

Une fois la cathédrale sécurisée, la phase de reconstruction et de restauration a pu être lancée. Le parti pris est de restituer la cathédrale telle qu'elle avait été restaurée sous Viollet-le-Duc qui en avait fait une œuvre totale en édifiant la flèche mais en travaillant aussi sur les décors et le mobilier.

Le chantier touche toutes les parties de Notre-Dame et porte, à la fois, sur la reconstruction de la flèche, des charpentes et des voûtes détruites et, à la fois, sur le nettoyage et la restauration de l'ensemble de l'édifice. L'ensemble du chantier doit être terminé pour le 8 décembre 2024. Afin de respecter ces délais très courts, les travaux de reconstruction et de restauration des différentes parties de l'édifice ont lieu en même temps, véritable défi technique et logistique. A cela s'ajoutent les protocoles très stricts contre la contamination au plomb.

Aujourd'hui, la charpente de la flèche commence à s'élever et devrait être terminée en octobre 2023. Les charpentes de la nef et des transepts sont également en cours de reconstruction. Afin de restituer les charpentes médiévales, des artisans ont été formés aux techniques de l'époque afin de couper et tailler les sections de bois nécessaires et de les assembler. À côté de ces gestes

⁽¹⁾ Voir à ce sujet la conférence en ligne du 17/11/2022 sur crmsf.be ainsi que l'article dans la revue Wallonie n°154 (janvier 2023).

traditionnels, ce sont les campagnes de relevés lasergrammétriques, réalisées avant l'incendie, qui ont permis de restituer fidèlement les charpentes médiévales tandis que les archives de Viollet-le-Duc (esquisses, épures, etc.) offrent toutes les données nécessaires à la reconstruction des parties du 19^{ème} siècle.

Les voûtes endommagées ont également été remontées. A noter que ces voûtes jouaient justement un rôle de pare-feu : si un incendie se déclarait dans la charpente, les petites sections de bois en feu tombaient sur les voûtes, limitant l'incendie sur les parties hautes de l'édifice. Les seules voûtes qui ont cédé lors de l'incendie de 2019 sont celles sur lesquelles sont tombées la flèche et les fermes de charpente du 19^{ème} siècle dont les sections de bois, bien plus grandes, ont percé les voûtes de leur poids.

Une cathédrale plus belle que jamais et mieux documentée

La poussière, la cendre mais aussi la pollution de plusieurs décennies avaient envahi l'intérieur de la cathédrale. La première étape a été d'aspirer les moindres recoins de l'édifice. Afin de nettoyer les murs, du latex pur a été appliqué sur ceux-ci. Les joints en pierre, peints en gris sous Viollet-le-Duc, ont ensuite reçu la couleur de la pierre afin d'adoucir le rendu. Les décors peints, les vitraux et les grands orgues ont été restaurés. Les sculptures ont aussi été restaurées ou, lorsque ce n'était pas possible, remplacées par des moulages d'autres statues.

Finalement, la cathédrale retrouve sa clarté et ses couleurs. La luminosité retrouvée grâce au nettoyage des murs et des vitraux permet une dilatation de l'espace : la cathédrale respire, s'amplifie. La restauration rend également sa place aux interventions de Viollet-le-Duc qui avaient été décriées dans les années '60 et souvent rejetées avec, par exemple, des décors peints des chapelles de la nef détruits ou les garde-corps du triforium reculés pour ne plus être visibles. Ces derniers ont retrouvé leur place d'origine.

Ce chantier hors normes permet aussi d'étudier et de découvrir de nouveaux éléments de la cathédrale. Ainsi, la couche de latex appliquée sur les murs a révélé les motifs des décors éphémères imaginés par Viollet-le-Duc pour le baptême du Prince impérial. Un autre bel exemple de découverte se situe dans le sous-sol de la croisée des transepts. En effet, des fouilles ont dû être effectuées avant de placer l'échafaudage nécessaire à la reconstruction de la flèche et les archéologues ont ainsi mis à jour des sculptures polychromes provenant du jubé du 13^{ème} siècle !

Que reste-t-il de l'incendie ?

Finalement, les personnes en charge de la restauration de la cathédrale de Notre-Dame auront transformé la tragédie de l'incendie de 2019 en une magnifique opportunité pour restaurer l'ensemble de l'édifice et mieux le connaître. Seuls quelques indices seront conservés à titre de mémoire de cet événement : les traces de l'incendie sur les murs gouttereaux (au-dessus des voûtes) et une coulure de plomb fondu tombée dans la main du Christ de la Pietà de Nicolas Coustou située dans le chœur. Reste encore le coq qui, du haut de la flèche, a pu être sauvé bien que fort abîmé. Il pourrait être soit restauré à l'identique, soit remplacé par un coq-phoenix contemporain, symbole de l'incendie et de la renaissance de la cathédrale.

Philippe Villeneuve appelle également de ses vœux la création d'un musée dans lequel certains éléments trop abîmés pour être restaurés pourraient trouver leur place et ainsi témoigner de l'événement mais aussi de l'histoire de Notre-Dame et des techniques utilisées à travers son histoire.

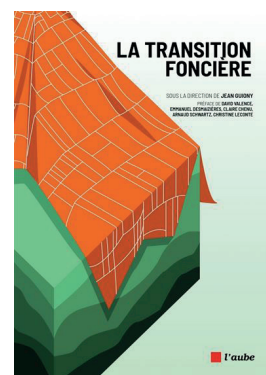
Le Président de la République avait déclaré, au lendemain de l'incendie, "*nous rebâtissons la cathédrale plus belle encore et je veux que ce soit achevé d'ici cinq années*". Le pari semble en voie d'être tenu et cela grâce à la compétence et l'engagement de très nombreuses personnes et corps de métier différents au service de ce patrimoine exceptionnel.

Conférence à retrouver en intégralité sur crmsf.be



La transition foncière

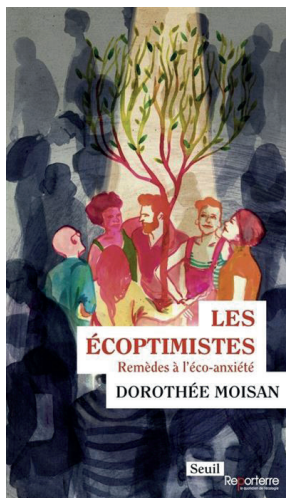
Sous la direction de Jean Guiony
Éditions de l'Aube
(Bibliothèque des territoires)



Le sol, comme l'énergie, constitue l'une des ressources fondamentales du développement humain. Une indispensable transition des relations que nous entretenons avec lui est engagée. Elle nous conduit du mythe des sols fossiles à la réalité des sols vivants; du plat de la carte à la verticalité de leurs "horizons"; de la division du cadastre à leur continuité écologique; de leur artificialisation à leur recyclage et leur restauration. Parce qu'ils sont essentiels à la vie terrestre, prendre soin des sols devient un but en soi. Nos modèles économiques, d'aménagement du territoire, nos choix de vie et de consommation, comme nos décisions politiques, nous ont progressivement fait oublier ce rapport vital aux sols. Face à l'ampleur de la tâche, il faudra s'appuyer sur les expertises, les connaissances et les bonnes volontés de chacun, tout en prenant en compte les contraintes et injonctions, parfois contradictoires, auxquelles nous sommes tous soumis.

Les Écooptimistes : Remèdes à l'éco-anxiété

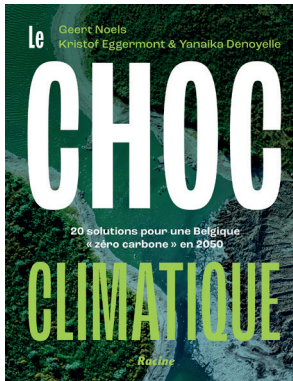
Dorothee Moisan
Éditions du Seuil ; Reporterre



Péril climatique, extinction des espèces, pollutions... N'en jetez plus ! Découragée par la litanie quotidienne des mauvaises nouvelles, la journaliste Dorothee Moisan a décidé de réagir. Refusant de céder à l'éco-anxiété, elle est partie en quête de personnalités qui, bien qu'aux premières loges du désastre, trouvent des raisons de vivre, de lutter, et d'être heureux.

Car effondrement ou pas, on peut garder le moral ! C'est ce que révèlent ces portraits d'écologistes inspirants qui, non seulement ne cèdent pas à l'éco-anxiété, mais rebondissent par l'action, la créativité, le rire, la transmission ou l'engagement. Et c'est drôlement communicatif... Ils ont trouvé l'astuce philosophale pour se battre en gardant le sourire et nous

livrent leurs réjouissantes recettes de survie. Afin que nous devenions, nous aussi, des écooptimistes.



Le choc climatique : 20 solutions pour une Belgique "zéro carbone" en 2050

Geert Noels, Kristof Eggermont, Yanaïka Denoyelle
Racine

Pour atteindre les ambitions climatiques européennes et devenir climatiquement neutre, la Belgique n'a plus que vingt-sept ans. Cela signifie concrètement une diminution des émissions de CO₂ de quelque 115 millions de tonnes. Le temps passe, mais, dans Le Choc climatique, Geert Noels et son équipe d'Econopolis démontrent que c'est possible. Avec un groupe d'experts en climatologie, ils ont calculé l'impact de vingt solutions climatiques réalistes : d'une agriculture de précision technologique à la réutilisation de la chaleur résiduelle industrielle par des réseaux de chaleur en passant par de nouvelles formes d'énergie nucléaire. Le progrès ne constitue pas le problème ; grâce à l'inventivité et à la volonté de l'être humain, c'est au contraire de là que viendra la solution.

Changer de boussole : la croissance ne vaincra pas la pauvreté

Olivier De Schutter
Éditions Les Liens qui libèrent

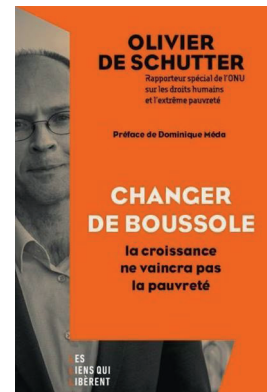
En tant que moyen de lutter contre la pauvreté et les inégalités, la croissance économique a franchi le pic de son utilité : dans les pays riches, elle est devenue contre-productive.

Elle nous a conduit à franchir une série de limites planétaires : la Terre ne peut plus continuer à fournir des ressources à ce rythme, ni à absorber les déchets et la pollution causés par notre culture du jetable et notre désir infini de consommer. Mais la quête de croissance a aussi conduit à augmenter les inégalités et l'exclusion sociale. Au nom de cette quête, on a flexibilisé le marché du travail et on a encouragé l'émergence d'un précarat mondial.

On a abaissé les obstacles aux échanges commerciaux et à l'investissement, ce qui a fragilisé les travailleurs et travailleuses les moins qualifiés et affaibli le pouvoir de négociation des syndicats.

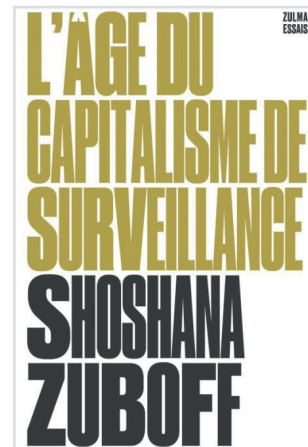
On a encouragé la marchandisation de pans entiers de l'existence, au risque d'augmenter encore la mise à l'écart de celles et ceux qui ont le moins.

Il nous faut autre chose : il nous faut imaginer la prospérité sans croissance...



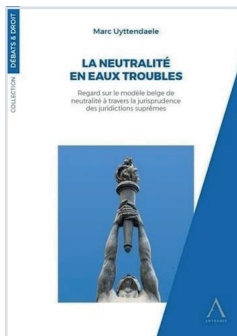
**L'Âge du capitalisme de surveillance : le combat pour un avenir humain
face aux nouvelles frontières du pouvoir**

Shoshana Zuboff
Éditions Zulma (Essais)



Tous tracés, et alors ? Bienvenue dans le capitalisme de surveillance ! Les géants du web ne cherchent plus seulement à capter toutes nos données, mais à orienter, modifier et conditionner tous nos comportements : notre vie sociale, nos émotions, nos pensées les plus intimes... jusqu'à notre bulletin de vote. En un mot, décider à notre place – à des fins strictement lucratives.

L'auteure analyse cette mutation monstrueuse du capitalisme, où la souveraineté du peuple est renversée au profit non pas d'un État autoritaire, comme on pourrait le craindre, mais d'une nouvelle industrie opaque, avide et toute-puissante, menaçant dans une indifférence radicale notre libre arbitre et la démocratie.



La neutralité en eaux troubles : regard sur le modèle belge de neutralité à travers la jurisprudence des juridictions suprêmes

Marc Uyttendaele
Anthemis (Débats & Droit)

Le principe de neutralité est, en Belgique, source de constantes polémiques dans la société, le monde politique et l'univers juridique. Se posent des questions de principe dont la plus importante est de savoir si la liberté de religion doit bénéficier d'un traitement privilégié par rapport aux autres droits et libertés et si la lutte contre les discriminations consiste à permettre à chacun d'adopter le comportement qui épouse au plus près ses convictions ou s'il

faut édicter des règles générales applicables à tous impliquant des concessions réciproques.

L'auteur analyse cette question à travers la jurisprudence des juridictions suprêmes nationales et internationales, dans l'enseignement, l'administration publique, le secteur privé et l'espace public.

Sa conclusion est sans appel : "Il est permis d'interdire". La Belgique, pays dans lequel il n'existe pas de religion d'État, place sur le même pied la liberté de culte et la liberté de manifester ses opinions en toute matière. Ce qui est autorisé ou interdit au nom de la liberté de la religion doit l'être au nom de n'importe quelle opinion philosophique, politique ou idéologique.

Et dans notre bibliothèque numérique

État des lieux pour un renforcement transversal de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle, en particulier de l'alternance

Fédération Wallonie-Bruxelles ; La Wallonie ; Région de Bruxelles-Capitale ; Cocof (Décembre 2022)

Source : enseignement.be

La fiscalité locale en Belgique : externalités contraignantes et autonomie fiscale

Christian Valenduc

CERPE : Cahiers de Recherche : Série Politique Économique ; n°108 (Mars 2023)

Source : unamur.be/eco/economie/cerpe

Avis en préparation du programme de stabilité 2023-2026

Conseil Supérieur des Finances : Section "Besoins de financement des pouvoirs publics" (Avril 2023)

Source : conseilsuperieurdesfinances.be

Les finances publiques wallonnes : état des lieux et perspectives

IWEPS : Dynamiques régionales n°14 (Avril 2023)

Source : iweeps.be

Spotlight : l'évolution à long terme de la durée de chômage pour la période allant de 1945 à 2022

Nathalie Nuyts

ONEM : Direction Statistiques, Budget et Études (Mai 2023)

Source : onem.be

Unia : Rapport annuel 2022 : la lutte contre les discriminations en Wallonie

Unia (Mai 2023)

Source : unia.be

30 ans d'allocation de garantie de revenus : analyse, bilan et perspectives

Sébastien Votquenne

ONEM : Direction Statistiques, Budget et Études (Juin 2023)

Source : onem.be

Degré d'urbanisation ou de ruralité du territoire : la méthode internationale DEGURBA appliquée à la Wallonie

Julien Charlier

IWEPS : Working Paper n°39 (Juin 2023)

Source : iweeps.be

Mobilité sociale et populisme

Sergio Perelman, Pierre Pestieau

IRES : Regards Économiques n°179 (Juin 2023)

Source : regards-economiques.be

Perspectives économiques : 2023-2028

Bureau Fédéral du Plan : Perspectives (Juin 2023)

Source : plan.be

Le Centre de Documentation du CESE Wallonie est au service des membres du Conseil mais est également accessible au public sur rendez-vous.

**04/232.98.14
biblio@cesewallonnie.be**

Wallonie

Publication trimestrielle du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie

Editeur responsable

Luc Simar
Secrétaire général

Rédactrice en chef

Nathalie Blanchart - 04 232 98 53
nathalie.blanchart@cesewallonie.be

Graphiste

Nathalie Hounje - 04 232 98 24
nathalie.hounje@cesewallonie.be

Rédaction

Invité - Dossier - Interviews : Nathalie Blanchart
Actus : Nathalie Blanchart, Benoît Brassine,
Nathalie Dereymaeker et Thérèse Van Hoof
Livres : Jean-Claude Pirlot

Impression

Imprimerie SNEL

Crédits photographiques

© Adobe stock : cover, pp. 6, 9, 11, 22 et 30
© CESE Wallonie : pp. 19, 23, 26, 27, 28, 31, 36
© monjobdesens.com : p.24
© ACMH : pp. 38-39

Remerciements

Nous remercions toutes les personnes interviewées ainsi que Mme Ysaline Fettweis et M. Philippe Villeneuve pour leur précieuse collaboration.

Merci à Frédérique Debrule pour sa relecture.